

INJEP NOTES & RAPPORTS

REVUE DE LITTÉRATURE

■ **Novembre 2021**

■ INJEPR-2021/15

# La pratique d'activités physiques et sportives en France

Revue de la littérature et des données  
statistiques

THIERRY MICHOT

■ Professeur des universités, sociologue du sport  
(LABERS, UR 3149), université de Brest (UBO)



# **La pratique d'activités physiques et sportives en France**

## **Revue de la littérature et des données statistiques**

*Thierry Michot, professeur des universités, sociologue du sport, laboratoire  
d'études et de recherche en sociologie (LABERS UR 3149), université de Brest  
(UBO)*

### **Pour citer ce document**

MICHOT T., 2021, *La pratique d'activités physiques et sportives en France. Revue de la littérature et des données statistiques*, INJEP Notes & rapports/Revue de littérature.

---

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIES .....</b>	<b>7</b>
1.1 Les définitions du sport.....	7
1.2 Les fonctions du sport.....	10
1.3 L'usage des chiffres et les enjeux de la mesure .....	11
1.4 Aspects méthodologiques.....	13
1.5 Les différentes sources.....	16
<b>2. LES FORMES DE PRATIQUE .....</b>	<b>23</b>
2.1 Pourquoi classer ?.....	23
2.2 Des typologies traditionnelles d'activités physiques et sportives insuffisantes .....	23
2.3 Pratiquants <i>versus</i> non-pratiquants.....	24
2.4 La prise de licence ne couvre pas toutes les pratiques encadrées.....	26
2.5 Compétiteurs <i>versus</i> non compétiteurs.....	28
2.6 Pratiquer en solo ou à plusieurs ?.....	29
2.7 Pratiquer une seule activité, ou en pratiquer plusieurs ?.....	30
2.8 Préfère-t-on pratiquer dans une petite ou une grosse structure ? .....	30
2.9 Où et dans quels types d'équipements pratique-t-on ?.....	32
2.10 Finalement, existe-t-il des typologies de pratiquants ? .....	33
<b>3. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET RAPPORT À LA PRATIQUE DES APS .....</b>	<b>35</b>
3.1 Genre et activités physiques et sportives .....	35
3.2 Les activités physiques et sportives sont-elles une histoire d'âge ? .....	37
3.3 Stratification sociale et activités physiques et sportives .....	38
3.4 Le coût des activités physiques et sportives segmente-t-il les pratiquants ? .....	39
3.5 Activités physiques et sportives et handicap .....	40
3.6 Activités physiques et sportives et intégration .....	42
3.7 La géographie et les cultures régionales déterminent-elles les activités physiques et sportives ? .....	43

<b>4. THÈMES ACTUELS TOUCHANT À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES</b> .....	<b>47</b>
4.1 Pratique d'activités physiques et sportives et consommation d'informations et de spectacles sportifs .....	47
4.2 Accidentologie des activités physiques et sportives .....	49
4.3 Quelques comparaisons internationales sur les pratiquants .....	50
4.4 Les relations entre le sport et la santé, nouvel axe de développement ou redécouverte ? .....	52
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>55</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>59</b>
<b>GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	<b>65</b>

## Introduction

---

Le 25 janvier 1989, un article publié dans le journal *Libération* a mis en émoi le mouvement sportif, sous la plume de Luc Le Vaillant<sup>1</sup>. Sous un titre évocateur, il soulevait une controverse sur la mesure de l'activité physique et sportive. Pour faire simple, deux enquêtes nationales se télescopaient, présentées dans le cadre d'un séminaire intitulé « Les élus locaux et le sport, quelles politiques ? », se tenant à l'université Paris Dauphine. D'après la première mesure, présentée par Jean-Michel Faure au nom de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), « *en 20 ans, la France [était] devenue légèrement plus sportive. Mais faiblement, et le taux de pratique [était] toujours inférieur à 50 % contrairement à l'idée répandue d'un sport pratiqué par tous* ». *A contrario*, pour Paul Irlinger, alors responsable du laboratoire de sociologie du sport de l'Institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP), « *les Français [aimaient] les pratiques sportives* », les trois quarts d'entre eux s'y livrant, ainsi d'ailleurs que 9 adolescents sur 10 en dehors des cours obligatoires d'éducation physique et sportive, et même un senior de la tranche d'âge 65-74 ans sur deux.

Luc Le Vaillant précisait ensuite les raisons de cette distorsion. Une première raison tenait aux questions de méthode. L'INSEE avait utilisé des comparaisons accumulées de 1967 à 1984 par des enquêtes similaires dans le temps, quand l'INSEP avait effectué une mesure ponctuelle en 1985. De même, la définition des activités observées n'était pas la même, l'INSEP opposant aux définitions très cadrées de l'INSEE une posture théorique qui fut longtemps critiquée, avec le postulat suivant : « *le sport, c'est ce que font les gens quand ils pensent qu'ils font du sport* ». Enfin, les paradigmes sur lesquels s'appuyaient les deux camps étaient également différents, dans une opposition entre anciens et modernes symbolisée par les travaux de Pierre Bourdieu, de Christian Baudelot et Roger Establet d'un côté, et de Gilles Lipovetsky et Paul Yonnet de l'autre. Et finalement, pour l'auteur de l'article, ce n'est que sur le profil-type du sportif que le consensus avait pu se trouver (« homme jeune et urbain, venant d'un milieu social privilégié et cultivé »), masquant sans doute la prudence des chercheurs sachant bien qu'un tel profil-type n'est qu'une abstraction moyenne loin de retranscrire une réalité plus complexe.

Quoi qu'il en soit, cette opposition montrait la difficulté de mesurer la pratique sportive, en fonction d'une part de la définition que l'on utilise et d'autre part des méthodes que l'on s'autorise pour la mesure. Sur ce second point, Patrick Mignon (2015, p. 10) le rappelle bien : « *Il existe deux manières de mesurer le niveau de pratique sportive. On peut partir des définitions institutionnelles du sport, selon lesquelles les seuls sportifs seraient les licenciés appartenant à un club. [...] Ou alors, on essaie, comme on le fait depuis les années 1970, de compter, en plus des licenciés, le nombre d'individus qui jouent régulièrement au football, courent les bois et les parcs, s'exténuent physiquement dans les salles de fitness, parcourent les sentiers de grande randonnée ou utilisent le vélo pour aller travailler, montent volontairement à pied les escaliers..., sans être licenciés dans une fédération quelconque et donc sans participer à des compétitions.* » Quant à la définition même de la pratique sportive, nombre d'auteurs s'y essaient depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sans vraiment réussir à en trouver une qui soit universelle et partagée par tous, ce que résume parfaitement Christian Bromberger dès 1995 : « Définir le sport semble relever d'un pari intenable, tant les pratiques sont bigarrées et les frontières incertaines » (Bromberger, 1995).

---

<sup>1</sup> Le Vaillant L. (1989), « Les chiffres courent après les sportifs », *Libération*, 25 janvier.

Réaliser cette revue de littérature sur les connaissances actuelles relatives à la pratique et à la non-pratique d'activités physiques et sportives nécessite donc de définir un ensemble de notions, avant même d'évoquer l'ensemble des pratiques observées. C'est l'objet du chapitre 1, qui permet tout d'abord de fixer par différentes définitions le contour de ces pratiques. Celles-ci relevant du fait social, nous interrogeons également les enjeux qui y sont liés, de façon à présenter les acteurs et parties prenantes pour lesquels la mesure du phénomène est importante. Les principales fonctions du sport sont présentées, avec leurs effets en termes d'actions entreprises (ou pas). Par ailleurs, la mesure soulève également des questions de méthodologie, en particulier dans un contexte de plus en plus propice à la mise en œuvre d'enquêtes quantitatives, l'accès à un grand nombre de répondants étant aujourd'hui facilité, d'une part, par la possibilité croissante de contacter un grand nombre de personnes (notamment par internet) et, d'autre part, par de nombreux outils de conception de questionnaires en ligne. En outre, l'existence de banques de données permet aujourd'hui une consultation plus simple d'un certain nombre d'indicateurs, par exemple le nombre de licenciés d'une fédération donnée. On comprend ici que toutes les collectes de données et les enquêtes ne se valent pas, notamment pour des raisons de méthode, de technique, d'exigences scientifiques, d'impartialité et d'éthique. À ce sujet, l'éthique dans la production des données se veut le contrepoint de la position de décideur et/ou de financeur d'une production de données. Enfin, la comparaison entre les mesures n'est pas toujours simple, toutes choses n'étant pas forcément égales par ailleurs, les publics, les zones géographiques et les périodes observées (c'est-à-dire les champs et périodes de référence) ainsi que les outils utilisés limitant l'intérêt de certaines comparaisons. Dans ce cadre, nous présentons différentes sources de données, avec quelques limites pour chacune d'entre elles.

La présente revue de littérature concerne la période 2010–2020 et se focalise essentiellement sur la pratique et la non-pratique d'activités physiques et sportives en France, mises en relief en fin de texte par des comparaisons internationales. Elle s'inscrit dans un contexte pluridisciplinaire, nourri par différents champs des sciences sociales (en particulier, sociologie, démographie, sciences politiques, sciences de la santé, sciences du sport...). L'objectif est ici de présenter un panorama large sur la diversité des publics et des pratiques en France, sans doute non exhaustif, mais proposant une observation synthétique et relativement complète. Cette revue de littérature vise ainsi à servir de point d'ancrage à toute personne ayant besoin de bases avérées sur le sujet.

# 1. Définitions et méthodologies

---

## 1.1 Les définitions du sport

La pratique d'activités physiques et sportives couvre une multitude d'activités aux caractéristiques parfois contradictoires : « À un extrême, le sport tient du jeu et de la distraction, et prend des formes souples, éphémères [...]. À l'autre extrême, il a toutes les caractéristiques du travail hautement spécialisé » (Defrance, 2011). Entre les deux pôles extrêmes que sont la pratique sportive mode de vie (intensive parfois institutionnalisée et compétitive) d'une part, et la pratique de loisir (hygiéniste, prétexte à convivialité) d'autre part, nombre de modalités différentes peuvent faire varier la perception de ce qu'est le sport, à travers différents prismes : pratique occasionnelle, régulière ou intensive, autonome ou encadrée, ancrée ou émergente, conventionnelle ou disruptive... C'est dire que l'on ne peut qu'avoir de la difficulté à définir le sport. Et de fait, quand on essaye d'évoquer au sens le plus large l'ensemble des activités physiques et sportives observables en France, on peut les regrouper sous l'acronyme APSALE<sup>2</sup> ou activités physiques, sportives, artistiques, de loisir et d'entretien, dans un spectre qui va du sport le plus compétitif (et parfois professionnel) au loisir récréatif exclusif, en passant par d'autres fonctions (éducation, santé, intégration, ...).

Pour autant, la mesure d'un fait social ne se contente pas d'une définition aussi large. Balayons quelques définitions plus opérationnelles utilisées dans différents contextes. Par exemple, la définition retenue par l'INSEE pour les pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes est la suivante : « Il s'agit ici de toute activité physique ou sportive pratiquée en compétition ou en loisirs, en dehors du cadre scolaire ou professionnel, au cours des douze derniers mois (enquête SRCV), des quatre dernières semaines ou d'une journée donnée (enquête Emploi du temps) » (Gleizes, Pénicaud, 2017). On est bien loin des soucis posés par la controverse de 1989. Mais force est de constater que les définitions peuvent être très variables. Si on remonte dans le temps, on peut d'ailleurs constater une évolution significative des définitions les plus dominantes. Par exemple, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on pouvait lire dans le Larousse : « Ensemble d'amusements, d'exercices et de simples plaisirs qui absorbent une portion assez notable du temps des hommes riches et oisifs... Tous ces amusements ou exercices doivent leur attrait principal au nombre de paris qu'ils font engager ; la fureur des paris sur tout et à propos de tout forme un des traits saillants du caractère anglais ; cette folie se répand chaque jour davantage en France. » Quelques années plus tard, Pierre de Coubertin (1905) indiquait que « le sport, c'est le culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif, appuyé sur le désir de progrès et pouvant aller jusqu'au risque », quand l'un de ses contemporains, Georges Hébert, posait en 1925 que « le sport regroupe tout genre d'exercice ou d'activité physique ayant pour but la réalisation d'une performance et dont l'exécution repose essentiellement sur l'idée de lutte contre un élément défini : une distance, une durée, un obstacle, une difficulté matérielle, un danger animal, un adversaire, et par extension, soi-même ». Dans ces définitions centenaires, nous retrouvons la quasi-totalité des éléments dont se servent les définitions contemporaines.

---

<sup>2</sup> Dès le début de la revue de littérature, il sera expliqué que pour des raisons de lisibilité, on conservera le sigle APS, en raccourci de celui d'APSALE, plus complet, mais moins partagé.

Rappeler la définition des activités qui ont été observées est la première précaution à prendre dans toute présentation de résultats. En effet, la définition retenue et donc la grille d'analyse de ce qui relève de la pratique ou de la non-pratique vont dépendre de la personne qui observe et de l'objectif de sa mesure, sans même parler des effets classant de la transformation de fait en chiffres, qui dépendent des choix opérés à l'origine<sup>3</sup>. Par exemple, si on travaille sur le lien entre activités physiques et sédentarité, on se déplace sur le terrain de la santé, voire de la médecine, et la notion de mesure sera davantage liée à un exercice de quantification de l'engagement énergétique, de la durée de l'engagement, ou encore de sa régularité. Ainsi, dans un rapport belge sur le lien entre activités physiques et sédentarité, Sarah Bel *et al.* (2016) utilisent une échelle appelée MET. « *Le MET ou "Metabolic Equivalent Task" est une unité exprimant la consommation d'énergie au cours d'un effort physique. 1 MET correspond à la consommation d'énergie au repos, c'est-à-dire 1 kilocalorie par kilogramme de poids corporel par heure ou une consommation d'oxygène de 3,5 millilitres par kilogramme de poids corporel par minute. Lorsque la consommation d'oxygène au cours d'une activité monte, par exemple, à 7 millilitres par kilogramme par minute, la dépense énergétique est de 2 MET.* » Cette définition aura un effet sur la classification des observations recueillies, les activités physiques étant classées en trois types : celles de faible intensité, celles d'intensité modérée et celles d'intensité soutenue. Nous sommes ici très loin de la mesure d'une activité sportive comme fait social.

Finalement, pour l'ensemble de notre revue de littérature, nous proposons de rester centrés sur la définition inclusive utilisée dans la dernière grande enquête de statistique publique (voir encadré 1, page suivante) sur les pratiques sportives des Français, effectuée en 2010. Nous considérons ici essentiellement « la pratique physique et sportive au sens large, qu'elle soit autonome ou encadrée, intensive ou occasionnelle, à faire apparaître la plus grande diversité de pratiques physiques et sportives et à caractériser le profil sociodémographique des pratiquants et des non-pratiquants » (Lefèvre, Thiery, 2010). Cette définition large, à contextualiser par les différentes fonctions du sport, permet l'observation du plus grand éventail de pratiques et de modalités de pratique.

---

<sup>3</sup> « La statistique, et plus généralement, toutes les formes de quantification reconfigurent et transforment le monde par leur existence même, par leur diffusion et leurs usages argumentatifs, que ceux-ci soient scientifiques, politiques ou journalistiques. » (Desrozières, 2008). Les mêmes constats sont faits par Olivier Martin (2020).

## ENCADRÉ 1.

### EN QUOI CONSISTE LA LABELLISATION « STATISTIQUE PUBLIQUE » ?

Une enquête est labellisée « statistique publique » lorsque son protocole complet (de la méthode de tirage de l'échantillon aux méthodes de traitements statistiques post-collecte, en passant par les communications aux enquêtés, le contenu du questionnaire et le dispositif d'interrogation) a été évalué et validé par les instances de la statistique publique que sont le Conseil national de l'information statistique (CNIS) et l'Autorité de la statistique publique (ASP). Obtenir cette labellisation permet de garantir le respect des règles de confidentialité édictées par la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 vis-à-vis des données collectées.

La loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques fixe les grandes règles des conditions d'exécution des opérations statistiques :

- confidentialité (secret statistique) : publication de données individuelles strictement interdite ;
- obligation : réponse obligatoire à certaines enquêtes ;
- coordination : création d'un comité pour coordonner les programmes statistiques des différentes administrations et délivrer un visa pour réaliser leurs enquêtes.

La loi de 1951 stipule que toute enquête statistique des services publics doit être soumise au visa préalable du ministre dont relève l'Insee et du ministre de la compétence dont ressortissent les intéressés. Le visa ne peut être accordé que si l'enquête s'inscrit dans le cadre du programme annuel CNIS.

Dans ce contexte, les concepteurs d'enquêtes de statistique publique ont certaines procédures à respecter pour la labellisation « statistique publique » d'un projet d'enquête :

- présentation du projet d'enquête devant les commissions du CNIS pour obtenir un « avis d'opportunité » favorable ;
- tenue d'un registre relatif à la protection des données (dans le cadre du règlement général sur la protection des données, RGPD) et éventuellement réalisation d'une analyse d'impact sur la protection des données (AIPD) en cas de collecte de données dites sensibles ;
- éventuellement, passage devant le Comité du secret statistique pour accéder aux bases d'échantillonnage de l'INSEE ou recourir à un prestataire de collecte privé ;
- dépôt d'un dossier et présentation devant le Comité du label du projet complet de l'enquête et de sa conception pour obtenir un « avis de conformité » attribuant le label d'intérêt général et de qualité statistique et, éventuellement, l'obligation de réponse.

Composé de représentants de la société civile, le CNIS a un rôle d'interface entre les producteurs de statistiques publiques, les utilisateurs des données produites et les personnes (physiques ou morales) sur qui portent les enquêtes. Il a pour principales missions de définir le programme d'enquêtes à moyen terme de la statistique publique et d'analyser et vérifier l'opportunité d'une enquête. L'avis d'opportunité qu'il délivre après examen du projet en commission thématique atteste que l'enquête est bien une enquête statistique, qu'elle correspond à un besoin d'intérêt public et ne fait pas double emploi avec d'autres sources déjà disponibles (enquête statistique ou administrative, fichier de gestion, etc.).

Le comité du secret statistique veille à l'application des règles de confidentialité des réponses aux enquêtes dépendant de la loi de 1951. Il peut accorder des avis d'autorisation de communication de données individuelles à des fins de recherche ou d'études. Son aval est nécessaire pour accéder aux bases d'échantillonnage de l'Insee ou aux données du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Le Comité du label est composé de représentants du CNIS, de la division « Environnement juridique de la statistique » de l'INSEE, de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), de représentants de la société civile ainsi que de différents experts (chercheurs et méthodologues). Il a pour missions de vérifier l'adéquation du projet d'enquête à « l'état de l'art » et à ses objectifs :

- cohérence avec l'avis d'opportunité ;

- qualité technique pour fiabilisation des résultats ;
- minimisation de la charge des enquêtés ;
- confidentialité et respect de la vie privée ;
- concertation menée autour de l'enquête.

Le service statistique ministériel (SSM) chargé des sports mène depuis 2000 une enquête labellisée « statistique publique » entièrement dédiée à la pratique d'activités physiques ou sportives, l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS). Les deux premières éditions ont eu lieu en 2000 et 2010, avec un label d'intérêt général et de qualité statistique. La dernière édition, menée en 2020, a obtenu en plus le caractère obligatoire. La publication des premiers résultats est prévue fin 2021.

Par ailleurs, le SSM chargé des sports a mené en 2019 une autre enquête de statistique publique, en partenariat avec la direction de l'évaluation, la prospective et la performance (DEPP, SSM chargé des questions liées à l'éducation nationale) : l'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège. Cette enquête auprès de collégiens âgés de 13-14 ans s'insère dans le dispositif du panel d'élèves recruté au cours préparatoire en 2011 et suivi depuis cette date par la DEPP. Elle aborde quatre domaines : le sport, l'engagement associatif, les vacances et le travail scolaire à la maison. Plusieurs études ont été publiées depuis 2020, dont une portant sur les déterminants de la pratique sportive des collégiens (Caille, 2020).

Plus d'informations sur les différents sites suivants :

[www.autorite-statistique-publique.fr/](http://www.autorite-statistique-publique.fr/)

[www.cnis.fr/](http://www.cnis.fr/)

[www.comite-du-label.fr/](http://www.comite-du-label.fr/)

[www.comite-du-secret.fr/](http://www.comite-du-secret.fr/)

## 1.2 Les fonctions du sport

La question de la définition est à enrichir avec celle des fonctions auxquelles se rapportent les pratiques observées. Les engagements dans l'activité physique et sportive sont pluriels et les raisons spécifiques à chaque pratiquante et chaque pratiquant. « *Le sport répond à de multiples enjeux de société, par sa fonction éducative, socialisatrice et intégratrice, et par ses liens avec la politique de santé publique. Il est également, avec le sport de haut niveau, un vecteur important de rayonnement international. Il recouvre de forts enjeux économiques, liés tant à la pratique sportive qu'au développement du sport-spectacle. Il peut être aussi l'objet de dérives – dopage, comportements contraires à l'éthique – que l'autorité publique doit combattre et réprimer* » (Cours des comptes, 2013). Le sens que l'on attribue à telle ou telle pratique peut ainsi être lu à plusieurs niveaux.

Rappelons les différentes fonctions du sport. Malgré l'absence de consensus, les nombreux auteurs qui se sont penchés sur celles-ci s'accordent sur les plus importantes. Entre autres, « *l'idée que le "sport" exerce une influence bénéfique sur la santé est aujourd'hui bien implantée. Elle est l'aboutissement d'un long travail visant à assimiler l'effort physique et le bien, et à cautionner ce rapprochement à l'aide d'arguments scientifiques. La médecine a joué en cette matière un rôle déterminant* » (Defrance, 2011). L'idée qu'une amélioration du taux de pratique sportive des citoyens joue par exemple un rôle en termes de diminution des dépenses de santé est aujourd'hui de plus en plus acceptée, à tel point que les premiers projets de sport sur ordonnance ont vu le jour il y a quelques années. D'autres fonctions justifient également de

s'intéresser aux taux de pratique sportive. Par exemple, on prête au sport des vertus éducatives, ce qui justifie la place de l'éducation physique et sportive à l'école. On lui prête également des vertus intégratives, même si, régulièrement, des auteurs en nuancent la portée. Par ailleurs, on peut attribuer aux activités physiques et sportives nombre d'autres fonctions : politiques, économiques, sociales, communicationnelles, etc. (Pociello, 1999). Au-delà d'une liste à la Prévert, les activités physiques et sportives sont aujourd'hui un levier de nombreuses politiques publiques, qu'il s'agisse de prévention en termes de santé, de développement économique, de réponse à une demande sociale ou d'aménagement du territoire. Finalement, la nécessité d'identifier les pratiques, les pratiquants, les modalités d'entrée dans l'activité, la régularité, les résultats de tel ou tel type de pratique, etc., est liée, pour le décideur, autant à la nécessité de répondre à une demande sociale ou économique qu'à celle d'utiliser le sport comme outil d'une politique.

### 1.3 L'usage des chiffres et les enjeux de la mesure

Pourquoi avons-nous besoin de chiffres pour quantifier un type donné d'activité et qui en a besoin ? Les usages dépendent du statut des personnes utilisant les chiffres. Par exemple, pour les chercheurs, il s'agit de comprendre un phénomène donné et de créer les outils de mesure pour valider les observations et les hypothèses engagées sur ce sujet. De même, pour former de futurs professionnels, disposer d'indicateurs avec, si possible, des comparaisons dans l'espace et dans le temps, donne corps à certaines réalités. Pour un étudiant formé aux métiers du sport, disposer de chiffres permet d'avoir une vision à peu près claire des taux de pratique sportive, des modalités envisagées, des publics de pratiquants et des indicateurs qui alarment sur des situations à améliorer. Par exemple, si l'on se rend compte d'un décrochage d'activité physique d'une nouvelle génération d'adolescents par rapport aux précédentes, on peut interroger la nature de ce décrochage et les éventuels effets et répercussions que cela peut avoir dans le temps. De même, les décideurs politiques, économiques, sociaux ont recours aux indicateurs pour la mise en place de politiques publiques, en particulier dans le domaine du sport, mais aussi de la santé, de l'accompagnement des handicaps, ou encore de l'éducation. Ils portent également de plus en plus un regard sur les enjeux économiques du secteur privé.

À titre d'exemple, nous pouvons étudier le bilan à deux ans du ministère des sports, publié en 2019 et courant sur la période 2017 à 2019. Le premier axe énoncé dans ce document est de « rendre la France plus sportive », axe matérialisé par un objectif quantifié : « 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024 »<sup>4</sup>. Toute la question de la mesure est déterminée dans ce que signifient ces 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024. De quels pratiquants pouvons-nous parler ? S'agit-il des pratiquants facilement référencés, par exemple par l'intermédiaire de licence prise dans des fédérations ? S'agit-il de l'ensemble des pratiquants d'une activité physique et sportive ou au sens large, incluant l'ensemble des pratiques d'entretien que l'on peut effectuer chez soi ou alentour, sans encadrement ni structure spécifique ? Et à partir de quelle fréquence de pratique peut-on considérer qu'un non-pratiquant change ainsi de catégorie ? De la même façon, si l'on augmente de 3 millions le

---

<sup>4</sup> Ce point est rappelé dans le rapport rendu au Premier ministre en février 2019 par Françoise Gatel, sénatrice, et François Cormier-Bouligeon, député, sous le titre *Faire de la France une vraie nation sportive. Développer la pratique d'activités physiques et sportives tout au long de la vie.*

nombre de pratiquants, mais que, dans le même temps, le temps moyen de pratique sportive hebdomadaire baisse d'une heure, comment peut-on en rendre compte ?

Un autre exemple nous est donné dans la synthèse du rapport de 2013 de la Cour des comptes intitulé « Sport pour tous et sport de haut niveau : pour une réorientation de l'action de l'État ». Il y est indiqué en préambule que « *l'État a progressivement été amené à jouer un rôle essentiel dans l'organisation et la régulation des activités sportives. Il y affecte des moyens importants : si les collectivités territoriales prennent en charge environ 70 % des dépenses publiques liées au sport, l'État y consacre environ 4,3 Md€ par an. La Cour a analysé la performance des politiques menées par l'État tant en termes d'efficience que d'efficacité, en se concentrant sur les deux grands objectifs définis par les pouvoirs publics : faire accéder le plus grand nombre de citoyens à une large variété de disciplines sportives ; figurer parmi les nations les plus performantes dans le sport de haut niveau* ». Là encore, la question de la définition du plus grand nombre de citoyens et celle de l'identification de la variété des disciplines sportives posent plusieurs questions. La question de l'accès aux pratiques reste un sujet sensible quand la question du coût de chaque pratique est au cœur de l'évolution des clubs, entre coût perçu et dépensé par le pratiquant et coût réel pour le club, la fédération concernée ou la collectivité dans laquelle se déroule l'activité. La notion même de discipline sportive réfère à une logique de classification dont il sera question plus loin. Quant à l'objectif de la performance dans le sport de haut niveau, il est également lié à la nature des indicateurs utilisés, les seules médailles olympiques et les résultats dans les championnats internationaux n'étant peut-être pas suffisants.

Tout cela renvoie à la notion d'évaluation. Sans aller jusqu'à une critique appuyée de l'utilisation des chiffres comme outil de décision<sup>5</sup>, nous devons quand même garder à l'esprit que « *les mécanismes d'évaluation exercent aujourd'hui une emprise croissante sur nos vies* » (Bureau, 2010). Pour autant, on ne saurait étudier le phénomène sans un certain nombre d'indicateurs fiables afin d'objectiver la réalité sociale. Pour cette raison, la publication de données fiabilisées, basée sur des observations standardisées, régulières et comparables, devient incontournable en termes de mise en œuvre des politiques publiques. Et finalement, cela renvoie à la question des méthodes d'observation mises en œuvre, liée à celle des moyens attribués. À ce sujet, la question de l'adéquation entre les moyens et les méthodes est régulièrement questionnée, comme dans le rapport de Muriel Hurtis et Françoise Sauvageot de 2018 (avis du Conseil économique, social et environnemental), dans une partie intitulée « Imperfections du système de mesure des activités physiques et sportives » (p. 22) dont nous présentons un extrait page suivante.

---

<sup>5</sup> Comme le pensent Alain Abelhauser, Roland Gori et Marie-Jean Sauret (2011) : « *Le contrat social de la démocratie est bel et bien entamé, si ce n'est rompu par cette forme de dictature que sont les chiffres : chiffres que l'on présente comme évidents et indiscutables, alors même qu'ils se déduisent de rapports de force sociaux et symboliques. Il faut réinterroger la notion de "valeur" pour combattre efficacement l'évaluation et refonder le contrat social.* »

## ENCADRÉ 2. « IMPERFECTIONS DU SYSTÈME DE MESURE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES »

« La connaissance actualisée et territorialisée de la pratique des activités physiques et sportives des personnes résidant en France est nécessaire pour la mise en place de politiques publiques aux niveaux national et local et leur évaluation. Cette connaissance est utile aux pouvoirs publics mais aussi à l'ensemble des actrices et acteurs du monde sportif, des collectivités locales, de la recherche, des entreprises, etc.

Depuis 1967, année où l'INSEE a mis en œuvre la première enquête nationale sur les loisirs, plusieurs enquêtes en population générale ciblant les pratiques physiques et sportives ont été réalisées. Toutefois, la dernière enquête complète intitulée Enquête pratique physique et sportive date de 2010. Même si certaines informations mesurées dans cette enquête sont de nature structurelle et ne varient donc pas d'une année sur l'autre, les données collectées sont aujourd'hui trop anciennes. D'autres sources statistiques peuvent être mobilisées, comme celles émanant du module supplémentaire de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) en 2009, 2012 et 2015 ou encore le recensement des équipements sportifs (RES). Mais ces informations ne permettent pas de disposer d'un panorama complet. Au-delà de la réalisation d'enquêtes et de la mise au point des meilleures méthodologies, l'exploitation et la mise à disposition des données collectées doivent aussi être interrogées.

Les données concernant la pratique d'APS, contrairement à celles relatives aux licences sportives ou aux équipements, étant déclaratives, le risque que les répondantes ou répondants sous-estiment ou surestiment leurs pratiques dans leurs réponses doit être pris en compte.

Produire de l'information harmonisée au niveau infranational est coûteux. Cette contrainte financière est souvent invoquée pour ne pas étendre aux Outre-mer des enquêtes menées au niveau métropolitain, sauf lorsque l'extension est financée par le territoire ultramarin. De même dans l'hexagone, les enquêtes sont parfois exploitables au niveau régional mais pas en deçà. Il existe un manque important d'informations relatives à la pratique des APS dans les zones rurales. Or disposer d'une information statistique, incluant des données genrées, au plus près de la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des APS, est indispensable pour assoir un diagnostic territorial initial.

Les moyens insuffisants affectés par les actrices et acteurs de la statistique publique au champ des APS ont pour conséquence la diffusion d'informations dans ce domaine dont la fiabilité et la comparabilité ne sont pas toujours garanties, ce qui rend difficile l'établissement d'une politique publique adaptée de manière fine aux réalités ainsi que son évaluation. »

Extrait du rapport Hurtis, Sauvageot (2018, p. 22).

## 1.4 Aspects méthodologiques

La présente revue de littérature porte principalement sur les enquêtes quantitatives menées à un niveau national ainsi que sur certaines enquêtes régionales.

Le cadre de conception des enquêtes et de production des données est essentiel pour leur fiabilité et leur utilisation. D'une part, la mise en place d'une observation ou d'une mesure sur un objet particulier (ici, la pratique ou la non-pratique d'activités physiques et sportives) est le résultat de l'élaboration d'un cahier des charges précis, qui correspond à des objectifs méticuleusement pensés. Pour les enquêtes de la statistique publique, chaque projet est encadré par le Conseil national de l'information statistique

(CNIS) qui non seulement s'assure en amont de la collecte et de l'opportunité de l'enquête, mais édicte aussi des règles quant à sa qualité statistique en prenant en compte tout le processus de production (concertation associant les experts et parties prenantes du champ pour l'élaboration du questionnaire, ingénierie statistique garantissant la représentativité et l'absence de biais, test du questionnaire, sécurité informatique et respect du secret statistique, charge d'enquête pour les personnes à interroger, etc.). D'autre part, il faut une transparence totale sur les modalités de production de chaque donnée. Une évolution récente de la réglementation est censée permettre de respecter cette première condition, via le RGPD ou règlement général sur la protection des données<sup>6</sup>. Mais nombre de structures qui collectent des données n'avaient pas attendu cette évolution pour mettre en place des cadres normatifs de mesure dans divers domaines. Enfin, la publication des résultats de la collecte de données doit être soigneusement contextualisée, notamment par le rappel des conditions de la production de données, de la définition de l'objet mesuré et de tous les éléments qui permettent de lever toute ambiguïté sur l'utilisation des résultats ainsi publiés.

Reprenons l'exemple précité de la publication de François Gleizes et Émilie Pénicaud (2017) sur les pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes. La précision de la méthodologie est indiquée dans la publication : « *Un module supplémentaire sur les pratiques sportives a été intégré dans l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) en 2009, 2012 et 2015. L'exploitation statistique de chacun de ces modules porte sur les réponses d'environ 12 000 ménages ordinaires. L'enquête Emploi du temps 2009-2010 a pour but une analyse quantifiée de la vie quotidienne en se basant sur une journée moyenne. L'enquête permet de suivre le temps consacré à la pratique physique ou sportive en s'appuyant, d'une part, sur les données individuelles et, d'autre part, sur les carnets des adultes interrogés. Dans ces carnets sont renseignées leurs activités au cours d'une journée donnée, par tranche de 10 minutes. En 2010, les carnets d'environ 11 000 personnes ont ainsi été exploités. Le champ et le mode de recueil des données n'étant pas les mêmes, les résultats présentés ici peuvent différer de ceux de l'enquête Pratique physique et sportive 2010 (CNDS, INSEP, MEOS).* » Dans l'idéal, toute publication de résultats donne ces précisions dans un chapitre ou un encart spécifique. Mais ce n'est pas toujours le cas. C'est la raison pour laquelle ces données ne sont pas toujours exploitables. Et c'est encore plus problématique quand il s'agit de résultats qui se prétendent objectivés, faisant référence à des travaux de recherche, mais sans en citer les éléments méthodologiques. Dans un autre exemple portant sur les pratiques genrées (Cléron, 2015), un encart est inséré, précisant l'origine des données détaillées, ainsi qu'un certain nombre d'autres publications auxquelles se réfère l'auteur. Un autre encart donne d'ailleurs des précisions sur l'un des outils utilisés par l'auteur, à savoir l'Eurobaromètre.

De façon générale, il convient donc d'observer les résultats de la mesure de la pratique ou de la non-pratique d'activités physiques et sportives au regard des conditions mises en œuvre pour construire les données et de leur représentativité. De ce point de vue, les méthodes sont nombreuses et en général appuyées sur une littérature méthodologique conséquente, avec parfois des oppositions conceptuelles ou techniques sur certains points méthodologiques<sup>7</sup>. De même, l'accroissement récent de la technologie a à la fois facilité et complexifié la fiabilité des résultats obtenus, la construction d'une enquête étant

<sup>6</sup> Le règlement n° 2016/679 (règlement général sur la protection des données, ou RGPD) est un règlement de l'Union européenne. Il constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. La collecte d'informations est désormais cadrée par le RGPD.

<sup>7</sup> On peut par exemple citer le débat toujours vivant des échelles dites de Likert, avec soit un nombre impair de propositions, permettant une position médiane (par exemple, « moyennement » ou « sans avis »), soit un nombre pair de propositions, sans item médian, imposant de choisir (par exemple, « pas du tout », « pas vraiment », « plutôt », tout à fait »).

devenue très accessible, sans que la personne concevant l'enquête soit au fait des biais méthodologiques les plus basiques. Il est aujourd'hui très facile d'interroger un grand nombre de personnes, grâce aux nombreuses applications de sondage en ligne et à la forte capacité de diffuser rapidement et en direction d'un grand nombre de personnes un simple lien Internet sur lequel cliquer. Sur un autre plan, les bases de données sont de plus en plus nombreuses et précises. C'est ainsi que l'on pourra par exemple travailler sur des recensements de licenciés d'une fédération donnée. Mais une médaille ayant toujours deux côtés, c'est oublier que des données ne sont réellement exploitables qu'avec certains principes de base qu'il convient d'intégrer dès le début de la recherche des données quantitatives, qu'il s'agisse de questionner les usagers, de réaliser des exploitations secondaires de données d'enquêtes ou d'utiliser des bases de données administratives. En effet, on ne pourra analyser que ce que l'on aura mesuré. Prenons l'exemple d'une enquête sur plusieurs milliers de licenciés pour laquelle il serait oublié de questionner la donnée genrée. Les résultats obtenus passeraient à côté d'une des dimensions les plus fondamentales de l'étude des activités physiques et sportives, empêchant à la fois de vérifier la représentativité de l'échantillon par rapport à cette variable, et d'étudier l'effet de la variable. De même, envoyer sur les réseaux sociaux le lien d'une enquête sans s'interroger sur la représentativité des répondants par rapport à la population étudiée constituera un biais rendant les résultats peu fiables, la simple question de l'inégalité d'accès au numérique étant en soi un problème. D'autres problèmes sont également à soulever, à savoir la construction de panels commerciaux, la difficulté à apprécier les taux de non-réponse, ou encore à qualifier la non-réponse (liste non exhaustive). Ce sera également le cas pour la plupart des publics « oubliés » ou « invisibles » (par exemple : sans domicile, sans téléphone ou sans accès à internet ; personnes handicapées ne pouvant pas répondre (mental, problème physique handicapant) ; certaines catégories de jeunes ; les personnes qui s'opposent à toute enquête, parce qu'elles en ont « marre d'être interrogées et démarchées par téléphone » ou par d'autres biais ; etc.), causant ainsi des défauts de couverture et potentiellement des biais dans l'observation. Enfin, de nombreux autres biais existent dans le cadre de questionnaires trop rapidement conçus. Par exemple, la façon d'interroger les enquêtés peut influencer sur leurs réponses, et affecter les différentes définitions de la pratique sportive qu'il sera possible de construire lors de l'analyse des données. Mal conçu, le questionnaire ne permettra pas de travailler sur des bases fiables.

De façon générale, on se retrouve avec un problème classiquement traité par la sociologie à de nombreuses reprises, à savoir l'écart croissant entre l'évolution des technologies et la maîtrise du savoir-faire de celles et ceux qui les utilisent. Sans revenir sur les nombreux ouvrages de méthodologie que l'on peut trouver sur le sujet, il convient donc de rester prudent sur les résultats issus d'une enquête et sur leur exploitation. À titre d'exemple, reprenons la question des enquêtes en ligne. Dans le cadre d'un cahier de recherche du CREDOC, Régis Bigot, Patricia Crouette et Fanette Recours présentaient dès 2010 le problème : « *Dans un grand nombre de cas, les internautes présentent des comportements et des opinions très similaires à ceux observés en population générale. Dans un certain nombre d'autres cas, ils sont clairement différents.* » Ils ajoutaient qu'« *il est parfois possible de corriger les écarts, à travers notamment un calcul de pondération reposant sur le redressement et le calage par rapport à la structure sociodémographique de la population générale. Mais, dans certains cas, ce redressement est insuffisant : notamment en matière de nouvelles technologies, d'équipement des ménages, d'opinions en matière de mœurs, de pratiques culturelles et de loisirs, de moral économique des ménages ou de logement* ». Tout en reconnaissant certaines qualités aux enquêtes en ligne, les auteurs posaient le constat suivant : « *Aujourd'hui, il reste encore beaucoup à apprendre avant de pouvoir tirer des conclusions quant à*

*l'efficacité des enquêtes en ligne pour obtenir des données de grande qualité* ». A contrario, pour Marie-Ève Gingras et Hélène Belleau (2015), « *en regard de la qualité des réponses aux sondages en ligne, les avis semblent partagés mais plusieurs soulignent néanmoins que comparativement aux enquêtes téléphoniques et aux enquêtes postales, les répondants tendent à se dévoiler davantage devant l'ordinateur et à être moins biaisés dans leur réponse par soucis d'acceptabilité sociale. En somme, cette méthode de collecte de données, si elle est loin d'être parfaite, constitue à l'heure actuelle un outil de recherche en plein développement qui apparaît très prometteur si ses limites méthodologiques sont considérées et s'il est utilisé avec rigueur et discernement* ». Il reste que, malgré l'obligation récente de rendre disponibles les données brutes dont on se sert pour publier les résultats d'une enquête, il faut rester très critique vis-à-vis de l'exploitation de données issues d'une enquête par questionnaire et tenir compte du protocole et de la méthode de collecte, de la taille de l'échantillon, de la concertation autour de la conception du questionnaire, etc. D'une part, l'absence d'échantillon de répondants préétabli (base de sondage) empêche de garantir la représentativité des répondants par rapport à une population cible ; d'autre part, le mode de passation (internet, téléphone, papier ou face à face) peut également affecter les réponses. Il existe certes des méthodes limitant le risque d'erreur, par exemple quand on travaille à partir d'une base de sondage permettant le calcul de taux de non-répondants et l'analyse de leurs caractéristiques. Mais globalement, une analyse critique doit être la norme, surtout quand les informations sur la construction des données n'accompagnent pas leur publication.

Notre revue de littérature présente donc un ensemble d'enquêtes qui peut sembler restreint eu égard à l'ensemble des travaux disponibles (plusieurs milliers de références). Nous n'avons conservé que les enquêtes qui présentent de façon claire et précise la méthodologie utilisée, jusque dans le détail des personnes interrogées et des outils utilisés pour les interroger. À ce titre, nous avons écarté les enquêtes trop localisées, ne portant que sur des populations restreintes et/ou atypiques. De même, nous laissons de côté un certain nombre de travaux expérimentaux, qui mesurent certes l'activité physique, mais par une approche très spécifique, par exemple médicale. C'est ainsi que nous avons également écarté des questionnaires d'autoévaluation de la pratique sportive, ou des mesures nécessitant un matériel important, limitant le nombre de personnes observées.

## 1.5 Les différentes sources

*In fine*, quelles sont les différentes sources dont nous disposons pour la période 2010 à 2020 ? Tout d'abord, nous avons toutes les données quantitatives compilées par les organismes officiels, comme le fait par exemple le ministère chargé des sports le plus régulièrement possible, sous l'intitulé « Les chiffres clés du sport »<sup>8</sup>. Via ce ministère, nous disposons aussi du recensement des licences sportives, ainsi que de bulletins statistiques réguliers (*Stat-info*)<sup>9</sup>. Ces bulletins citent leurs sources et font systématiquement des encarts méthodologiques en fin de texte. Le n°10-01 de décembre 2010 reprend d'ailleurs les éléments d'une autre source, à savoir l'édition 2010 de l'Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives en France (ENPPS).

Commanditée par le Centre national de développement du sport (CNDS) et le ministère chargé des sports, l'ENPPS a été réalisée en 2010 par la mission des études, de l'observation et des statistiques

<sup>8</sup> Sont accessibles les données pour les publications 2010 à 2014, 2017 et 2020. Les données correspondent en général aux années N-2 ou N-3. Les sources sont indiquées pour chaque type d'indicateur.

<sup>9</sup> Jusqu'en 2017, date à laquelle ces thématiques ont été reprises dans la collection « INJEP Analyses et synthèses ».

(MEOS) et l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP). L'enquête a permis de décrire la pratique physique et sportive au sens large, qu'elle soit autonome ou encadrée, intensive ou occasionnelle. L'idée était de faire apparaître la grande diversité des pratiques physiques et sportives et de caractériser le profil sociodémographique des pratiquants et des non-pratiquants. Sur le plan méthodologique, la collecte a été menée par téléphone au premier trimestre 2010 par l'institut de sondage LH2, sur la base d'un sondage aléatoire auprès d'un échantillon représentatif de 8 510 personnes âgées de 15 ans et plus, résidant en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte), suivant des modalités similaires à celles de l'édition précédente, effectuée en 2000, le tout à des fins de comparaison.

Une autre source de données produites par l'INJEP<sup>10</sup> est le baromètre national des pratiques sportives, coréalisé avec le CREDOC, en lien avec le ministère chargé des sports (première vague réalisée du 19 juin au 5 juillet 2018 auprès d'un échantillon de 4 061 personnes résidant en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), deuxième vague collectée du 9 juin au 3 juillet pour constituer un échantillon final de 4 083 répondants). Ce type de collaboration est intéressant, dans le sens où il place au cœur des processus de mesure plusieurs parties prenantes, dont les postures, les méthodes, les objectifs et finalement les résultats ne sont pas forcément identiques à la base. Pour l'enquête de 2018, l'objectif était clairement annoncé : « *Peu de données existent pour décrire et comprendre les pratiques sportives des Français. Afin de disposer d'informations précises pour suivre leurs évolutions et appréhender leurs motivations, l'INJEP a mis en place en lien avec le ministère des sports un baromètre national des pratiques sportives. Réalisé pour la première fois en 2018 en collaboration avec le CRÉDOC, il sera reconduit tous les deux ans et permettra d'apporter des éléments pour guider et évaluer les politiques publiques menées dans ce domaine* » (CREDOC, 2019). Les résultats issus de ce baromètre ont été synthétisés dans un rapport de la collection « INJEP Notes & Rapports » (Croutte, Müller, 2019). Des études ciblées ont paru dans la collection « INJEP Analyses et synthèses », notamment sur l'évolution des pratiques sportives (« Une hausse portée par les femmes et les seniors », n°15, 2018) ou encore sur le lien sport – santé (« La santé et le bien-être, premiers ressorts des pratiques sportives », n°20, 2019). Là encore, la méthodologie et les sources des données sont systématiquement indiquées.

Au niveau européen, l'Eurobaromètre, créé en 1973, permet des comparaisons entre pays. Chaque enquête repose sur environ 1 000 interviews en face-à-face par pays. Les rapports sont publiés deux fois par an. Des rapports Eurobaromètre spéciaux sont publiés sur des études thématiques approfondies réalisées pour des services de la Commission européenne ou d'autres institutions de l'Union européenne et intégrés dans les vagues de sondages Eurobaromètre standard. Les données issues de ces rapports ne sont pas comparables avec les données de l'ENPPS menée en France, notamment pour des raisons de méthodologie et de taille d'échantillon, ceux utilisés pour l'Eurobaromètre ne permettant pas une finesse d'analyse suffisante, de par leur taille trop faible. Mais elles permettent sur certains thèmes de compléter la perception que l'on peut avoir de la pratique d'activités physiques et sportives en France.

Autre exemple d'enquête récente, le baromètre UCPA/CRÉDOC est intéressant à consulter. Après une enquête menée en 2015 avec OpinionWay (Bouillon, Morlat, 2015)<sup>11</sup>, l'UCPA a mis en place en 2016 un observatoire des pratiques sportives des 16-25 ans, en association avec la Fédération des associations

---

<sup>10</sup> Voir encadré 1, p. 9.

<sup>11</sup> L'enquête sera reprise en 2016, toujours avec OpinionWay, et les résultats présentés en juillet 2016 sous le titre « Baromètre Les jeunes et les loisirs sportifs »

générales étudiantes (FAGE) et l'Union nationale des étudiants de France (UNEF). Dans le cadre de cet observatoire, une enquête réalisée par le CRÉDOC permet « de suivre les évolutions, les nouveautés et d'explorer de nouvelles dimensions des loisirs sportifs des 16-25 ans » (Müller, 2018). Cette enquête a été menée en 2017 pour la troisième vague et en 2018 pour la quatrième vague. Un peu plus de 1 000 jeunes ont été interrogés pour chaque vague. En 2018 (1 004 jeunes interrogés), le panel a été échantillonné par la méthode des quotas, sur la base des critères suivants : sexe, âge, situation professionnelle, profession et catégorie socio-professionnelle (PCS), découpage par grande région (ou zones d'études et d'aménagement du territoire [ZEAT]) et taille d'unité urbaine. Ces enquêtes donnent une idée de la pratique des 16-25 ans à un moment donné, et permettent des comparaisons dans le temps. Elles rentrent dans le cadre de la politique de l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA), entreprise associative reconnue d'utilité sociale, qui s'affiche en faveur d'une pratique sportive accessible.

Sur des activités similaires à celles proposées par l'UCPA, un baromètre des sports et loisirs de nature a été publié à l'automne 2016, avec l'objectif d'être régulièrement renouvelé. Là encore, si les objectifs étaient bien de mesurer la pratique ou la non-pratique de certaines activités physiques et sportives, les éléments de comparaison avec d'autres enquêtes doivent cependant être utilisés avec prudence. En effet, objectifs et méthode sont spécifiques à ce baromètre. Présenté en septembre 2016 dans le cadre du salon professionnel Sport-Achat (Nantes), ce baromètre est le fruit de la collaboration entre la Fédération française des industries sport et des loisirs (FIFAS), la Fédération professionnelle des industries du sport et du loisir (FPS), le ministère chargé des sports et le Pôle ressources national sports de nature (PRNSN). Son pilotage scientifique a associé des chercheurs des universités de Lyon et de Brest. Ce baromètre a été présenté comme une réalisation inédite, issue d'une enquête réalisée par l'institut BVA auprès d'un échantillon de 4 000 personnes, représentatif de la population française sur les critères suivants : sexe, âge, niveau d'études, régions, taille d'agglomération, taille du foyer. L'objet en a été défini de la façon suivante : tous les sports de nature ne nécessitant pas d'infrastructures spécifiques (sports collectifs exclus). L'enquête tranche avec les précédentes par le nombre élevé de personnes enquêtées mais est limitée à 54 pratiques physiques ou sportives.

Il existe d'autres enquêtes effectuées à l'initiative d'acteurs du sport, comme l'étude menée en 2015 par la Fédération française des industries du sport et des loisirs (FIFAS) sous le titre « Pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité », en partenariat avec l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Elle a interrogé 2 005 personnes représentatives de la population française (méthode des quotas) en octobre 2015 via l'institut BVA (voir *infra* 2.9). Des enquêtes sont également menées à l'initiative d'acteurs privés, par exemple l'enquête Odoxa réalisée fin janvier 2020 pour une chaîne de radio (RTL) et une compagnie d'assurances (Groupama), auprès d'un échantillon de 1 005 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, donnant de nombreuses informations (voir *infra* 3.1 sur les questions de genre). Il serait difficile de citer toutes ces enquêtes privées aux méthodologies et objectifs variables.

Enfin, à côté de toutes ces enquêtes visant une population nationale, il est possible de trouver des données au niveau régional, comme celles de l'Institut régional de développement du sport (IRDS) qui a notamment effectué les enquêtes sur les pratiques sportives des Franciliens (dispositif d'enquêtes EPSF, mis en place en 2007). L'IRDS est piloté par le conseil régional d'Île-de-France, le comité régional olympique et sportif (CROS) Île-de-France et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Le dispositif utilisé « mesure les activités physiques et sportives des Franciliens,

*en-dehors de la pratique obligatoire en milieu scolaire ou professionnel et en dehors des déplacements* » (IRDS, 2020). Mais cette étude utilise des définitions quelque peu différentes, très liées aux spécificités franciliennes. Le niveau d'activité physique des Franciliens (sport et déplacement) est calculé avec des précautions particulières. Par exemple, « *un déplacement (marche, vélo) est dit actif lorsqu'il dure au moins 10 minutes en continu* » (*ibid.*). Dans la même édition, un focus est fait sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), reprenant d'ailleurs des données de la MEOS et de l'INJEP. Sans être dénuées d'intérêt, ces précieuses données sur un plan local ne peuvent pas être comparées sans précautions à des données issues d'autres régions. On retrouve les mêmes processus dans d'autres enquêtes régionales, comme « À vos marques, prêt bougez », rapport rendu en 2010 à la région Bretagne par Lucien Thomas, président du CROS Bretagne et Monique Herrou, élue locale et membre du conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bretagne.

D'autres instituts produisent régulièrement des données sur la pratique sportive, soit comme objet d'enquête, soit comme variable dans le cadre d'une enquête, parfois dans le cadre de projets conjoints. Par exemple, l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), en partenariat avec l'Établissement français du sang (EFS), ont lancé l'étude ELFE (étude longitudinale française depuis l'enfance), visant à répondre à la question « Comment grandissent les enfants ? ». Les chercheurs suivent l'histoire des enfants, de leur naissance à l'âge adulte. Plus de 18 000 enfants nés en France métropolitaine en 2011 ont été inclus dans l'étude (1 enfant sur 50 parmi la génération 2011). L'observation d'enfants nés à la même période, sur une durée de vingt ans, va permettre de mieux comprendre ce qui influence leur développement et la façon dont ils trouvent leur place dans la société. Les chercheurs s'intéressent à de nombreux paramètres, les activités physiques n'ont pas été oubliées. C'est ainsi que le lien entre activités physiques et consommation d'écrans a pu être étudié (Gassama *et al.*, 2018). Même si l'enquête n'en est qu'au début, ses résultats seront sans doute extrêmement utiles.

Citons également d'autres sources. Les éditions 2009, 2012 et 2015 de l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) de l'INSEE comportent des questions sur les activités physiques et sportives qui ont fait l'objet de publications dédiées (*INSEE Première*, par exemple Gleyzes, Pénicaud, 2017). On trouve également quelques enquêtes portées par d'autres ministères, parfois d'ailleurs réalisées par différents services de plusieurs ministères, par exemple dans la collection « Études et résultats » publiée par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), qui est une direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux. Le panorama statistique « Jeunesse, sports, cohésion sociale » évoquant les régions en 2018<sup>12</sup> donne des informations sur le nombre de licenciés par fédération et par région, à partir du recensement annuel des licences et clubs sportifs réalisé par l'INJEP. Ces travaux reprennent souvent les données d'autres ministères, qui sont alors valorisées pour être diffusées auprès de publics différents. En outre, dans une grande partie de ces publications, la question sportive n'est pas spécifiquement traitée, alors qu'elle constitue une dimension de l'objet d'étude bien recherchée dans l'outil de mesure. On pourra prendre comme exemple des études sur la consommation, qui éludent la question de la consommation sportive

---

<sup>12</sup> <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/panorama2018/>

ou ne la mettent pas en exergue alors que des données existent (Portela, 2018<sup>13</sup>). Et, même quand des données existant sur la question des activités physiques et sportives sont traitées, on peut se heurter à un problème de comparabilité, évoqué dans le rapport Hurtis, Sauvageot (2018).

Un autre problème d'homogénéité est lié à la nature des objectifs des enquêtes dans lesquelles on traite des questions d'activités physiques et sportives. Suivant que l'on essaie de mesurer la pratique à des fins de gestion, d'organisation, voire d'éducation, on ne se situe pas sur le même volet que si on essaie d'effectuer des mesures à des fins de santé, de prévention, voire d'économie sur le plan des dépenses sociales. Plusieurs acteurs vont se retrouver sur ce dernier volet, autour de différents thèmes liés à la santé publique<sup>14</sup>. C'est le cas de l'agence Santé publique France, qui a mené pendant deux ans l'enquête Estéban, achevée en 2016. Avec l'investigation auprès de 2 503 adultes et de 1 104 enfants, cette enquête a connu une certaine notoriété en 2017 auprès des personnes intéressées par les questions d'observation des pratiques physiques et sportives grâce à la publication d'un chapitre de résultats intitulé « Chapitre Activité physique et sédentarité », dont l'une des conclusions était la suivante : « ces résultats mettent en lumière des niveaux d'activité physique encore faibles et une sédentarité élevée chez les adultes et les enfants résidant en France métropolitaine en 2015, ainsi qu'une dégradation quasi-générale de ces indicateurs au cours des 10 dernières années ». Exit donc la tendance à la hausse de pratique constatée depuis de nombreuses années. Encore faut-il regarder de près les conditions de la mesure et comparer ce qui est comparable. « *Alors que, selon l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, la décennie précédente a été marquée par une diminution de l'activité physique des jeunes enfants et adolescents, les jeunes adultes semblent au contraire de plus en plus friands d'activités sportives. Le baromètre Crédoc/UCPA confirme que le sport fait à la fois partie intégrante de la culture quotidienne des jeunes et qu'il prend de l'ampleur* » (Müller, 2018). De telles oppositions ne manquent pas d'alimenter les controverses, à l'image de celle évoquée en début de texte entre l'INSEP et l'INSEE en 1989.

Autre aspect que l'on va retrouver au niveau des institutions, la recomposition de ministères, de services, d'instituts et d'organismes de recherche complique parfois la recherche des données et des publications. Pour exemple, l'agence Santé publique France<sup>15</sup> a récupéré en 2016 certaines publications de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), créé en 2002. On notera par exemple la publication d'un rapport sur les stratégies de réduction des inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique (Cavaillat *et al.*, 2014). Quelques données locales sont également disponibles dans certaines agences régionales de santé, reprenant pour la plupart des données nationales déjà connues, ou des études locales qu'il est difficile de généraliser.

Finalement, les données fiables et surtout facilement comparables ne sont pas aussi nombreuses que l'on pourrait le penser. Pour preuve, les deux corédacteurs du rapport remis en février 2019 au Premier ministre (Gatel, Cormier-Bouligeon, 2019) s'appuient notamment au début de leur premier chapitre sur les données de l'édition 2010 de l'ENPPS pour présenter 34 millions de pratiquants, répartis pour

<sup>13</sup> Cette étude de la DREES a été menée à partir de l'enquête Budget de famille (BDF) 2017. Si l'enquête BDF interroge bien la consommation sportive (dépenses pour club/association de sport, spectacles sportifs, vêtements de sport, équipements de sport., la publication n'en fait pas spécifiquement mention, car ces postes de dépenses sont regroupés dans d'autres catégories (« Articles d'habillement et articles chaussants », « Loisirs et culture », « Biens et services divers, y compris enseignement »).

<sup>14</sup> Certaines références apparaîtront au long du texte, par exemple le baromètre santé de Santé publique France de 2017 (voir *infra* 4.4) ou encore les enquêtes de la DREES.

<sup>15</sup> Santé publique France est l'agence nationale de santé publique. Créée en mai 2016 par ordonnance et décret, c'est un établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de la santé. La mission de l'agence est d'améliorer et de protéger la santé des populations. Cette mission s'articule autour de trois axes majeurs : anticiper, comprendre et agir.

18 millions d'entre eux en pratique libre et 16 millions en pratique licenciée, passant sous silence la possibilité de double modalité – des pratiquants effectuant une partie de leurs activités en club et l'autre de façon libre – que l'enquête permet pourtant d'identifier. Cette édition 2010 de l'ENPPS demeure la référence la plus souvent citée, le rapport 2018 de France Stratégie indiquant même qu'elle « *reste l'approche la plus complète* ». Diverses autres informations proviennent régulièrement de différentes sources, dont les productions de l'INJEP, synthétisées dans la collection « INJEP analyse et synthèses ». Le rapport de 2019 de Gatel et Cormier-Bouligeon met en avant une offre sportive traditionnelle de moins en moins adaptée à la demande et un développement de plus en plus externe au mouvement sportif traditionnel. Ce constat suppose un appui solide sur des données fiables. Or, ce sont souvent des données anciennes qui sont utilisées. D'ailleurs, on retrouve ce genre de conclusion dans de nombreuses productions, dont l'ensemble des rédacteurs reviennent souvent aux mêmes sources quantitatives. C'est le cas du rapport de Hurtis et Sauvageot (2018), dont la bibliographie reprend des analyses issues de l'INSEE, de l'INJEP, de l'INPES, de différents ministères ou encore de rapports parlementaires. Il convient donc, d'une part, de bien identifier les données sources des constats posés dans chaque publication, et d'autre part, de ne pas attribuer aux analyses produites davantage qu'elles peuvent signifier. Enfin, il convient de n'utiliser, si possible, que des données sécurisées et construites suivant une méthodologie éprouvée.

Présenter des données fiabilisées sera donc l'objet de nos prochains chapitres.



## 2. Les formes de pratique

---

Un premier ensemble d'indicateurs peut être pris en compte à partir des formes de pratique, suivant que l'on pratique ou non, avec une licence ou non, en faisant de la compétition ou non, seul ou à plusieurs, etc. Au préalable, il est nécessaire d'aborder la question de la classification des activités physiques et sportives.

### 2.1 Pourquoi classer ?

Une classification est un arrangement d'unités en groupes ou en catégories sur la base de leurs propriétés observables. Ainsi, en fonction de propriétés liées aux objets observés, ou d'objectifs qu'on veut leur voir assigner, on aura besoin de classer. Certaines classifications paraissent évidentes. Par exemple, nous avons tous en tête des grandes classifications vécues en éducation physique et sportive, qui nous renvoient aux grandes catégories que sont les sports de combat, les sports de raquettes, les sports collectifs, les sports de nature... On peut essayer aussi de classer les pratiques par rapport à leur environnement, par exemple en opposant les sports de nature aux autres sports. De même, on peut au sein d'un même ensemble de pratiques proposer des divisions plus fines : on peut, entre autres, organiser les sports de nature en sports nautiques, sports aéro-tractés, sports portés, activités de cycle, activités de glisse, etc. Quoi qu'il en soit, l'élaboration d'une classification est une démarche fondamentale dans l'approche scientifique d'un objet complexe, en permettant notamment de rationaliser et de structurer les connaissances produites par la recherche. Le recours aux classifications permet en effet une modélisation du réel, en fonction d'objectifs de clarification de ce réel. Cette modélisation devient ainsi opérante et permet de créer un ancrage sur lequel appuyer, par exemple, des photographies régulières des usages.

### 2.2 Des typologies traditionnelles d'activités physiques et sportives insuffisantes

La plus officielle des classifications reste celle qui s'appuie sur les fédérations agréées par le ministère chargé des sports. Les fédérations peuvent être olympiques (football, tennis, équitation, judo-jujitsu et disciplines associées, etc.), unisport non olympiques (comme la Fédération française de pétanque et jeu provençal ou encore la Fédération française de la randonnée pédestre) ou multisports (par exemple l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), la Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL), l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) ainsi que des fédérations telles que la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire, ou encore la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT). Cependant, il n'y a pas forcément de correspondance précise entre une activité physique et sportive et l'organisation qui l'héberge. Ce constat peut, en outre, être fait

à tous les échelons de la pratique sportive institutionnalisée en France, nombre de clubs offrant plusieurs activités, rattachées même parfois à des fédérations différentes<sup>16</sup>.

Au-delà de cette classification institutionnelle, pour les enquêtes sur la pratique physique et sportive, il est donc utile de proposer des listes d'activités construites, par exemple, à partir des résultats des enquêtes antérieures. On peut alors s'appuyer sur tout ce qui existe en termes d'activités physiques et sportives, opérer des rassemblements logiques (comme : toutes les activités de pagaie parmi les activités aquatiques et nautiques) et construire des listes fermées qui serviront de fil de réponse aux personnes enquêtées. Pour autant, s'il est possible de demander aux pratiquants de cocher des cases correspondant à des listes d'activités physiques et sportives, la réalité s'avère plus riche si l'on propose en complément une possibilité de réponse libre. Patrick Mignon (2015) le note bien, relativement à l'enquête de 2010 : « Plus de 200 dénominations<sup>17</sup> ont été citées par les personnes interrogées, allant des différents jeux de boules jusqu'aux sports de glisse en passant par les sports collectifs ou les différentes manières de marcher (de la balade « hygiénique » au trekking). » L'innovation permanente et l'hybridation des pratiques amplifient ce processus. Qui aurait pu prévoir le développement du parkour, ou encore la pluralité de nouvelles formes de fitness ? En outre, pour la plupart des activités, la question des modalités de pratique permet d'aller plus loin. Jacques Defrance (2011) l'explique : « Chaque sport, une fois soumis à une observation rapprochée méticuleuse, se présente lui aussi comme un microcosme écartelé entre des modalités de pratiques divergentes, des spécialités distinctes et des valeurs opposées. » Ainsi, faire du kayak recouvre des modalités aussi diverses que : descendre les gorges de l'Ardèche l'été, faire du kayak de mer l'hiver ou du kayak de vague ou encore de la compétition de passage de portes sur un mode de championnat. Enfin, l'hybridation des pratiques complexifie encore les observations. Que penser du kitesurf, du snowkite ou, dans un tout autre domaine, des pratiques de raid qui cumulent souvent plusieurs activités émergeant dans plusieurs fédérations ? Ainsi, la posture qui consiste à demander aux gens ce qu'ils font quand ils pensent faire une activité physique et sportive<sup>18</sup> semble la plus raisonnable, sans être suffisante, permettant *a posteriori* de reconstruire à l'identique une classification, en y intégrant si possible les nouvelles pratiques, ou en créant de nouvelles catégories.

Pour autant, il serait possible de trouver de nouvelles nomenclatures des activités physiques et sportives, construites à partir de nouvelles façons d'en penser les regroupements, par fonctions attribuées ou par types de pratiquants – ce qui est le plus couramment utilisé, à commencer par les pratiquants et les non-pratiquants.

## 2.3 Pratiquants versus non-pratiquants

La question la plus courante est celle du nombre de pratiquants, soit en effectifs, soit en pourcentage de la population française. La controverse de 1989, qui introduit cette revue de littérature, a montré à quel point le sujet peut être sensible. En reprenant le critère de la pratique d'« au moins une activité

<sup>16</sup> Par exemple, on trouve des structures proposant un panel d'activités nautiques allant du surf à la voile, en passant par la plongée sous-marine. De même, certains clubs omnisports rassemblent des sections émergeant dans des fédérations sportives différentes. Enfin, des formes hybrides voient le jour, encore de façon marginale, sous la forme de mutualisation ou de partage de répartition de licenciés, complexifiant la lecture du lien entre pratique et structure de pratique.

<sup>17</sup> En réalité, plus de 280.

<sup>18</sup> Démarche initiée dès les premières enquêtes de l'INSEP, dans les années 1980. Mais les modalités de passation doivent aussi être regardées de près. Entre une passation de questionnaire avec relance sur certaines questions, par exemple avec une liste d'APS définies, et une enquête sans possibilité de relance, des variations significatives existent. Par exemple, suivant la période d'enquête, on est dépendant de la saisonnalité et de l'oubli de certaines pratiques, ce qui peut revenir en mémoire grâce à une liste d'APS en relance, que l'on ne trouve pourtant pas dans l'ensemble des enquêtes portant sur les pratiques sportives.

physique et sportive au moins une fois au cours des 12 derniers mois », Brice Lefèvre et Patrick Thiéry (2010) donnent, à partir de l'ENPPS, le nombre de 47 millions de pratiquants âgés de 15 à 75 ans, ce qui représente 88 % de la population. Ce pourcentage très élevé peut faire sourire, mais doit être comparé à la même mesure effectuée 10 ans plus tôt. Les auteurs évoquent un gain de + 5 pts par rapport à l'enquête de 2000. En 1985, d'après l'enquête conduite par l'INSEP et évoquée dans la controverse de 1989, cette proportion était de 3 Français sur 4. Même si l'outil utilisé en 1985 n'est pas directement comparable à celui utilisé en 2000 et 2010, cela montre une nette tendance à la hausse. Cette évolution peut sans doute être expliquée par de nombreux facteurs caractéristiques d'une massification des APS, avec une évolution et une hétérogénéité croissante des fréquences de pratique. En clair, l'apparition de nouvelles pratiques et de modalités de pratiques auprès de nouveaux publics rend tout à fait plausible cette évolution, un phénomène accru par l'augmentation du volume de l'offre, notamment en direction des publics spécifiques. Les nouvelles glisses urbaines, les pratiques des seniors (sur lesquelles nous reviendrons), ainsi qu'un certain nombre de transformations dans la perception de la capacité de pratiquer une activité physique de façon adaptée nous en fournissent quelques pistes. Pour autant, la pratique d'une activité physique et sportive au moins une fois au cours des douze derniers mois par près de 9 Français sur 10 âgés de 15 à 75 ans est une base. Que cache-t-elle ?

On en revient ici aux questions, déjà abordées, de définition de l'activité physique et sportive. D'une part, la perception de la nature d'une activité (sportive ou pas) dépend de chacun et, d'autre part, la même activité peut être considérée comme mesurable (ou non) suivant la fréquence de sa pratique. Ainsi, est-on sportif quand on a skié pendant une semaine, sans rien faire le reste de l'année ? L'est-on quand on a couru après un taxi ? La marche est-elle une activité physique et sportive ? Tout cela pousse à recourir à d'autres mesures tenant compte d'autres fréquences, par exemple celles qui ne considèrent que la pratique régulière (au moins une fois par semaine). En 2013, d'après la Cour des comptes, « *en matière de pratique sportive générale, la France se situe dans la moyenne européenne : près de 50 % des Français âgés de plus de 15 ans pratiquent un sport au moins une fois par semaine* ». On différencie ici le fait d'avoir pratiqué au moins une fois au cours des douze derniers mois et celui de pratiquer au moins une fois par semaine. Prenons l'exemple de la pratique sportive chez les jeunes : pour la première mesure, sur la base du baromètre UCPA, Müller rappelle qu'« *en juin 2017, 94 % des 16-25 ans ont fait du sport au cours des 12 mois précédents (+ 2 points par rapport à 2016)* ». De même, « *Plus d'un sur deux (53 %) s'adonne plusieurs fois par semaine à une pratique sportive. Cette proportion de jeunes sportifs très assidus a fortement augmenté par rapport à 2015 (+ 8 points). Elle est notamment portée par ceux qui ont une pratique sportive quasi quotidienne (16 %, + 5 points par rapport à 2015)* ». On a donc le signe d'une progression des taux de pratique pour cette classe d'âge, qu'elle soit régulière ou occasionnelle. C'est une tendance que l'on retrouve dans d'autres enquêtes et pour des populations plus larges. Par exemple, d'après l'enquête SRCV de l'INSEE, on observe chez les 16 ans et plus un gain de 5 points de pourcentage chez les femmes entre 2009 et 2015 et une stabilité chez les hommes (Gleizes, Pénicaud, 2017). Notons que là encore, la pratique mesurée en pourcentage reste variable suivant les enquêtes et les définitions de ce qui est observé. Les progressions constatées dans SRCV sont reprises par Simoes en 2018, dans une note de l'INJEP. Le dispositif SRCV (pour « *Statistiques sur les Ressources et les Conditions de vie* ») est une enquête en panel réalisée par l'INSEE depuis 2004, sur 20 000 individus de 16 ans ou plus issus de ménages résidant en France métropolitaine. Les enquêtes de 2009, 2012 et 2015 ont intégré dans le questionnaire un module spécifique portant sur la pratique sportive. Pour autant, les résultats présentés nous ramènent à la polémique de 1989, avec un taux de pratiquants très éloigné des 89 % cités plus haut.

En effet, « entre 2009 et 2012, la part des Français déclarant pratiquer une activité sportive est passée de 44 % à 47 %, puis s'est stabilisée entre 2012 et 2015. [...] La part des Français qui pratiquent régulièrement une activité sportive, c'est-à-dire au moins une fois par semaine, a elle aussi augmenté entre 2009 et 2015 : elle est passée de 28 % à 32 % ». Même s'il est indiqué en méthodologie que « ne portant pas spécifiquement sur le thème du sport, l'enquête SRCV présente l'avantage de réduire le risque de "sur-déclaration" de la pratique sportive par les répondants », cela pose la question de l'écart entre les différentes données disponibles. Un point important pour comprendre ces écarts est que les questions posées dans les différentes enquêtes ne sont pas similaires. La mesure de la pratique sportive dans l'enquête SRCV repose uniquement sur la déclaration spontanée<sup>19</sup>, alors que, dans l'ENPPS par exemple, elle est accompagnée d'une question de relance, avec proposition d'une liste d'APS.

Que retenir finalement ? Sur la base des différentes enquêtes directement liées au sport, en prenant la population âgée de 15 à 75 ans, neuf Français sur dix ont pratiqué au moins une fois au cours des douze derniers mois une activité physique ou sportive de loisir ou de compétition, le sport étant ici pris dans son sens le plus large. La pratique régulière d'au moins une séance hebdomadaire concerne environ un Français sur deux. Mais sur la base d'enquêtes non spécifiquement dédiées au sport, les chiffres sont plus faibles, avec un Français sur deux ayant déclaré avoir pratiqué au moins une fois une activité sportive au cours des douze derniers mois, le rapport étant d'un Français sur trois pour une activité régulière (au moins une fois par semaine). Cela étant, dans ce dernier cas, l'activité sportive est prise dans un sens plus restrictif. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les écarts sont sensibles et nécessitent la mise au point d'une méthodologie fiable et partagée par l'ensemble des opérateurs effectuant les enquêtes. Une fois celle-ci en place, il restera à identifier les pratiquants eux-mêmes.

## 2.4 La prise de licence ne couvre pas toutes les pratiques encadrées

Quels sont les pratiquants les plus faciles à identifier ? Du simple fait du lien entre l'État et les fédérations sportives, ce sont les licenciés<sup>20</sup>. Mais là encore, réussir à avoir une lecture objective n'est pas simple. En effet, de grandes variations peuvent exister suivant l'exploitation des données existantes et les analyses effectuées. Sur la base de la situation de 2018, l'INJEP recense dans les *Chiffres clés du sport 2020* un peu plus de 16,4 millions de licences pour 54,9 millions de personnes âgées de 15 ans et plus (sources INSEE), soit 29,8 % de licences pour cette tranche d'âge. Mais ce pourcentage est un faux semblant. De nombreux pratiquants adhèrent à plus d'une structure de type club, association ou même une structure privée affiliée à une fédération sportive, que ce soit pour faire de la compétition ou pas. Dans le même document (*Chiffres clés du sport 2020*), une note de bas de page le précise : « Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non pas un nombre de licenciés. En effet, cette source ne permet pas d'identifier les individus détenant plusieurs licences auprès de différentes fédérations sportives. » D'ailleurs, le document ne donne le pourcentage de pratiquants déclarant au moins une activité licenciée (24%) que pour les pratiques encadrées, nombre de compétiteurs ayant une licence sans forcément avoir signé dans un club (par exemple, c'est le cas des courses sur route, de licences en

<sup>19</sup> « Au cours des douze derniers mois (et en dehors des obligations professionnelles ou scolaires) avez-vous pratiqué une activité sportive (que ce soit dans le cadre ou non d'une association) ? 1. Oui, une seule, 2. Oui, plusieurs, 3. Non »

<sup>20</sup> Les données sur les licences sont remises à jour régulièrement et disponibles ([en ligne](#)) sur le site de l'INJEP.

voile ou encore de la licence « hors club » en tennis). Il est donc assez facile de s'y perdre et de faire une interprétation erronée en se basant sur des données pourtant réelles.

Dans l'exploitation de l'édition 2000 de l'ENPPS, un rapport publié sous forme d'ouvrage en 2002 par l'INSEP pour le ministère des sports fait état de 23 % de personnes pratiquant en club ou en association (dont à peine la moitié pour pratiquer de la compétition). Dans son rapport de 2013, la Cour des comptes cite les résultats de l'édition 2010 de l'ENPPS et rapporte un taux moyen de licence de 27,2 % de la population en cumulant les pratiquants intensifs en club ou associations (compétiteurs ou non compétiteurs) et les pratiquants moins assidus. Ainsi, il est précisé que « *l'enquête menée en 2010 évalue à un peu moins de 11 millions le nombre de licences détenues par environ 9 millions de licenciés âgés de 15 ans et plus, soit un taux de licences de 20,2 % sur la population des 15 ans et plus* ». Et finalement, pour Patricia Croutte et Jörg Müller (2019) analysant le baromètre national des pratiques sportives 2018, « *près d'un pratiquant sur quatre (24 %) est licencié d'une fédération sportive* ».

Tous les autres pratiquants (donc, trois sur quatre) sont-ils autonomes et totalement libres dans leurs pratiques sportives ? Bien évidemment, la réponse est non, notamment pour deux raisons.

D'une part, nous assistons depuis plusieurs années à la montée en puissance de l'offre de pratiques dans une structure sans adhésion à une fédération. Ainsi, nombre de pratiquants trouvent de l'encadrement en dehors des clubs sportifs et associations sportives conventionnelles, que ce soit dans des structures privées marchandes (clubs de fitness par exemple) ou dans des associations ou structures privées non marchandes (des clubs loisirs proposant de la marche, des amicales, ou encore des associations de quartier). Le phénomène récent de coaching sportif à domicile, de cours par internet ou en visioconférence, ou encore l'encadrement par les pairs dans de nombreux sports de nature contribuent également à un encadrement non conventionnel. Mais sur ce point, il est difficile d'obtenir des données fiables, hormis dans le cadre d'enquêtes très localisées ou dont le panel de pratiquants est réduit à une ou plusieurs activités. Par exemple, une analyse secondaire du baromètre 2016 des sports et loisirs de nature en France a permis de constater que 80 % des pratiquants de marche nordique déclarent s'adonner à la marche nordique en dehors de toute structure (qu'elle soit associative ou commerciale). Et 42 % des répondants ne font jamais appel à un encadrement, les conseils pouvant venir directement d'autres pratiquants (18 %).

D'autre part, le fait d'adhérer à un club n'est pas exclusif d'une pratique libre en parallèle et l'encadrement au sein d'un club est lui-même variable. L'exemple des activités subaquatiques en est symptomatique : pour la plupart des enquêtes sur le sujet, 9 « plongeurs bouteilles » sur 10 plongent dans une structure, qu'il s'agisse d'un club affilié à une fédération ou une structure privée. Les contraintes sécuritaires réglementaires, matérielles et de transport aux sites de plongée l'expliquent. Mais une partie de ces plongeurs pratiquent aussi parfois de manière libre en parallèle (partant du bord de la plage ou possédant un bateau), malgré des obligations sécuritaires drastiques (matériel d'oxygénothérapie, surveillance par un tiers, etc.). D'autres pratiquent l'apnée ou la chasse sous-marine. Et tous ne le font pas en groupe. Malgré les précautions liées à ce type d'activité, des plongeurs, apnéistes et chasseurs sous-marins pratiquent seuls de temps en temps. Un pratiquant peut donc être encadré à un moment, et pas à un autre, voire être officiellement licencié, par exemple pour des questions d'assurance, et ne jamais pratiquer en club. Le même phénomène se retrouve dans de nombreuses activités de nature, voire en cyclisme, ou encore dans certaines pratiques de remise en forme. Il est donc indispensable de tenir compte de l'aspect protéiforme de la pratique lors des analyses, les catégories « pratiquants » « licenciés », « encadrés » et « libres » n'étant pas exclusives les unes des autres.

## 2.5 Compétiteurs versus non compétiteurs

En dehors du sport professionnel, la pratique de la compétition est l'une des dimensions les plus complexes à appréhender dans l'étude de la pratique sportive. La part visible des pratiquants compétiteurs a été évaluée dans l'ENPPS 2010. Cette information est disponible dans la synthèse des résultats pour les « *pratiquants intensifs d'une ou plusieurs activités physiques ou sportives* » (qui représentent 43 % de la population âgée de 15 ans et plus, Lefèvre, Thiéry, 2010). Les compétiteurs y représentent 11 % de la population : 8 % de « *pratiquants compétiteurs en clubs ou associations* » et 3 % de « *pratiquants compétiteurs hors clubs ou associations* ». Pour des raisons d'effectifs trop faibles, l'information n'est pas fournie pour les « *pratiquants réguliers d'une ou plusieurs APS* » (22 % des 15 ans et plus), les « *pratiquants d'une ou plusieurs APS non intensifs* » (20 %) ou encore les « *personnes ayant pratiqué une APS exclusivement durant leurs vacances* » (5 %). Or, la compétition n'est pas l'apanage des seuls pratiquants intensifs, et si nombre de pratiquants occasionnels s'inscrivent à « leur » course de l'année, à l'occasion d'un défi entre amis ou d'une course de village, il existe aussi et surtout des compétiteurs chez les pratiquants réguliers non catalogués comme pratiquants intensifs. Certaines épreuves donnent aussi lieu à des prises de licence compétition à la journée, par exemple en voile. Des vacanciers peuvent se voir imposer une telle licence à l'occasion d'une course de ski de fond. Par contre, sans entrer dans ce détail, la participation à des compétitions officielles ou à des rassemblements sportifs a été estimée de façon globale, dans l'ouvrage de synthèse des résultats de l'ENPPS 2010 (Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, INSEP, 2016), à un peu plus de 9 millions de personnes, soit 20 % de l'ensemble des pratiquants. Quoi qu'il en soit, cela interroge sur la définition d'une pratique compétitive et la méthode la plus adaptée pour comptabiliser les pratiquants compétiteurs réels. Dans nombre de fédérations, plusieurs types de licences sont proposés (compétition, loisir, dirigeant, etc.). Mais s'il est souvent impossible de pratiquer la compétition avec une licence « dirigeant »<sup>21</sup>, rien n'indique que tous les titulaires d'une licence « compétition » pratiquent effectivement en compétition.

Pour autant, plusieurs éléments semblent indiquer que pratiquer la compétition est à la baisse. Un rapport de l'IRDS (2017) nous indique qu'en Île-de-France, « *au regard des motivations des sportifs réguliers franciliens de 15 ans et plus, le sport s'inscrit aujourd'hui moins dans une pratique de compétition que d'épanouissement et de bien-être. La diversification des pratiquants (ouverture vers les plus jeunes, les seniors, les femmes) s'est accompagnée d'une diversification des attentes, des pratiques et des modes de pratique que les associations sportives peinent parfois à satisfaire* ». C'est notamment vrai chez les jeunes. Déjà noté par Jörg Müller (2018), qui indique que « *les jeunes aiment le sport... de préférence sans contrainte* » (et notamment celles de la compétition et des entraînements induits), ce phénomène est documenté par d'autres études. Par exemple, le baromètre UCPA-CREDOC de 2017 indique que les jeunes sont de moins en moins portés sur la compétition, avec seulement 26 % d'entre eux qui déclarent pratiquer un sport en compétition en 2017, contre 36 % en 2016, baisse confirmée dans le baromètre 2018 (- 2 points, pour arriver à 24 % de compétiteurs). Dans cette catégorie des 16-25 ans, un jeune sur quatre pratique la compétition en 2018. Et ce taux diminue avec l'âge, jusqu'à des catégories qui n'ont plus qu'un rapport occasionnel à la compétition. Jérémy Pierre, Christine Caluzio et Pierre-Olaf Schut (2015) notent

<sup>21</sup> Nombre de fédérations diversifient l'offre de licences. Par exemple, en football, il existe une licence « joueur-dirigeant », différente de la seule licence de joueur. En athlétisme, il existe une licence « encadrement » pour les dirigeants, entraîneurs et officiels : « Elle permet d'exercer des responsabilités officielles au sein d'un club, et/ou de postuler à un poste de responsabilité départemental, régional ou national. La production d'un certificat médical n'est pas exigée. Le licencié encadrement ne peut en aucun cas, pratiquer l'athlétisme (entraînements, compétitions) » (site de la fédération française d'athlétisme, 23/06/2021). Cela renvoie à l'impossibilité d'identifier les licenciés grâce au certificat médical.

ainsi que « *les seniors font moins de sport et d'activités physiques que les autres tranches d'âge, mais aussi différemment : peu ou pas de compétition ; leur pratique est assidue et peu institutionnalisée ; leur portefeuille d'APS est limité* ». Ainsi, les aspects de confrontation (aux autres, à soi-même, ...) disparaissent progressivement avec l'âge, au profit d'autres motivations de pratique, par exemple la sociabilité avec le fait de rencontrer des pairs.

## 2.6 Pratiquer en solo ou à plusieurs ?

L'un des aspects importants de la pratique se trouve dans la relation à d'autres pratiquants. Il est néanmoins délicat à décrire et à mesurer. En effet, même si c'est sans doute marginal, la pratique en club n'exclut pas la pratique solitaire, du moins pour les sports individuels. Ainsi, il est probable qu'une partie non négligeable des pratiquants hors club pratique seule (ENPPS 2010). Mais à vrai dire, cette donnée ne peut être mesurée que si on l'observe par activité. Cette question a par exemple été posée par activité déclarée dans le cadre du 1<sup>er</sup> baromètre des sports et loisirs de nature (2016)<sup>22</sup>. Ainsi, pour la marche nordique, 38 % des répondants déclarent s'y adonner de manière solitaire (ne serait-ce qu'occasionnellement), quand près de 34 % pratiquent avec des amis, 29 % en couple et 24 % en famille. Les réponses multiples à cette question (avec donc un total de réponses supérieur à 100 %) retranscrivent les modalités multiples de pratique d'une même activité : un jour en groupe et un autre seul. La question devient alors celle de la multi-modalité de la pratique. De même que nous avons déjà vu qu'une personne peut pratiquer en club à certains moments, et hors club à d'autres, elle peut aussi pratiquer de nombreuses activités selon des modalités de sociabilité différentes, seule ou à plusieurs. Sans un carnet de suivi extrêmement précis, il est difficile d'avoir une mesure fiable de cet aspect. Cette question des modalités est évoquée dans le baromètre UCPA-CREDOC de 2018, avec une approche motivationnelle. Ainsi, 86 % des jeunes interrogés indiquent faire du sport pour faire des rencontres. 85 % indiquent vouloir vivre ou partager des choses sympathiques avec leurs amis. Mais au-delà des motivations, aucune donnée mettant en lien les activités pratiquées avec la pratique solitaire ou non ne figure dans la synthèse des résultats. Le même problème se retrouve dans des enquêtes plus globales qui font un focus particulier sur la question de la pratique sportive. Pour exemple, le baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2019, portant sur l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans résidant en France métropolitaine, demande comment, d'une manière générale, ils aiment passer leur temps libre. Si 45 % d'entre eux disent aimer<sup>23</sup> passer du temps avec leurs proches, 26 % déclarent aimer pratiquer une activité physique, sans qu'il y ait de corrélation entre les deux. La donnée est donc difficile à chercher et nécessite des questions spécifiques dans toute nouvelle procédure d'enquête, si l'on estime qu'elle est importante pour la compréhension de certains phénomènes. En outre, elle dépend étroitement du type d'activité pratiquée, sachant que de nombreux pratiquants ne se limitent pas à une seule activité physique et sportive.

---

<sup>22</sup> Notons que la question a également été posée dans les baromètres nationaux de la pratique sportive 2018 et 2020 et dans l'ENPPS 2010. Mais bien que les données existent et aient été mises à disposition des chercheurs (au moins pour l'ENPPS 2010), elles n'ont pas vraiment fait l'objet de traitements spécifiques, à l'exception des travaux de Lefèvre, Thiéry en 2010.

<sup>23</sup> La question était libellée de la façon suivante : « D'une manière générale, comment aimez-vous occuper votre temps libre ? En premier ? Et en second ? »

## 2.7 Pratiquer une seule activité, ou en pratiquer plusieurs ?

Une autre facette de la pratique d'activités physiques et sportives est l'omnivorité. Ce concept désignant « ceux qui peuvent accéder à plusieurs pratiques culturelles<sup>24</sup> » a été utilisé dans le cadre du baromètre des sports et loisirs de nature en France (FIFAS, FPS, MS, PRNSN 2016). Les « omnivores » y représentent 10,4 millions de pratiquants de sports et loisirs de nature, pour en moyenne 4,5 activités et 134 séances par an (c'est-à-dire plus de deux séances hebdomadaires). Majoritairement constitué de jeunes hommes actifs (plutôt cadres ou indépendants) dont les parents sont sportifs, ce groupe se démarque par une plus grande recherche de compétition et de performance, d'apprentissage, par une passion pour les activités de nature plus forte ainsi que par un goût de l'aventure et du risque plus présent. Le second profil compte 15 millions de pratiquants, appelés les « *wellnessers* », touchant à trois activités en moyenne pour un total de 74 séances par an, soit un peu plus d'une séance par semaine. Parmi eux se trouvent plutôt des actifs d'âge moyen ayant un niveau d'étude bac+2 ; les résidents de la région PACA y sont surreprésentés. Ils font leurs activités davantage pour la détente, le contact avec la nature et ses paysages, la santé, l'amusement et pour être avec leurs proches. Le dernier profil, les « *contingents* », concerne 8,8 millions de pratiquants pour 2,2 activités par semaine et 57 séances par an. Les retraités et groupes socioprofessionnels plus précaires (ouvriers et employés) sont ici surreprésentés. Les contingents vivent plus souvent dans une commune rurale et sont relativement plus nombreux à avoir des parents non sportifs. Si aucune motivation ne ressort spécifiquement dans ce groupe, les sports de nature y sont plutôt vus comme « une possibilité ».

La question est de savoir si l'on peut obtenir de telles typologies sur l'ensemble des activités physiques et sportives, sans se limiter aux seuls sports et loisirs de nature. Ce travail n'a pas encore été réalisé à partir des données de l'ENPPS 2010, et de fait, c'est pour l'instant une dimension assez peu étudiée, contrairement aux taux de pratiquants ou de licenciés. Dans ce baromètre sports et loisirs de nature de 2016, on constate également que les pratiques exclusives d'une seule activité physique et sportive de nature sont rares sans préjuger de la pratique des autres activités physiques et sportives. L'enquête CREDOC-UCPA de 2018 montre que pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans les expériences sportives sont de plus en plus plurielles avec en moyenne 3 activités différentes (contre 2,4 en 2016). On peut par ailleurs supposer des liens avec l'âge ou avec les catégories socioprofessionnelles, les réflexions sur le sujet étant assez récentes (par exemple, Lefèvre et Ohl, 2012) Mais il est certain que les générations Y, Z... sont davantage adeptes d'un zapping que les précédentes, ce qui va dans le sens d'une omnivorité croissante.

## 2.8 Préfère-t-on pratiquer dans une petite ou une grosse structure ?

Nous évoquons ici la structure qui accueille les pratiquants, la nature des équipements étant traitée au chapitre suivant. Cette dimension est essentielle, mais assez peu étudiée. Lefèvre et Thiéry notent dès 2010 « *une part majoritaire de pratiquants hors structure, et le plus souvent en dehors de tout encadrement* », indiquant que « *plus des deux-tiers des pratiquants ne sont pas adhérents d'une structure (association ou club privé marchand)* », ajoutant que « *cette proportion est presque aussi élevée pour les*

<sup>24</sup> Au sens donné par Brice Lefèvre et Fabien Ohl (2007).

*pratiquants réguliers ou intensifs (respectivement 66 % et 62 %) ».* Mais si une partie non négligeable et croissante des pratiques d'activités physiques et sportives se fait de façon autonome, les clubs associatifs et d'autres formes d'accueil des pratiquants conservent une place importante, du simple fait des équipements nécessaires à de nombreuses activités. Certains cas extrêmes imposent la pratique en structure de façon quasiment obligatoire (parachutisme, natation en piscine...). Et même si, dans d'autres cas, tout le monde peut acheter son propre matériel (cas emblématiques du fitness et de la remise en forme, du VTT, de nombreuses activités de plage, voire de certaines activités de glisse...), intégrer un groupe d'entraînement, un club ou une structure au sein de laquelle on ne sera pas seul reste une option couramment choisie.

Cela étant, l'ENPPS 2010 ne donne pas d'éléments sur la taille des structures fréquentées, mais des indications sur le type de pratiquants qui adhèrent en structure (en général, les jeunes et les pratiquants aux revenus les plus élevés). Pour autant, il existerait un décalage entre la demande et l'offre. Dans leur rapport France Stratégie, Virginie Gimbert et Khelifa Nehmar (2018) indiquent par exemple que *« l'offre des associations sportives reste, malgré des évolutions récentes, fortement orientée vers la compétition, ce qui ne satisfait qu'une partie des jeunes enfants et adolescents »*. Or, d'après les résultats des baromètres CREDOC-UCPA, cela ne correspond plus aux tendances dominantes actuelles des pratiques des jeunes entre 16 et 25 ans. En outre, il nous manque l'indicateur qui nous permettrait de comprendre l'adhésion des pratiquants aux structures en fonction de leur taille. Hurtis et Sauvageot (2018) n'en font pas état, malgré un paragraphe dédié aux structures. Le rapport de Gatel et Cormier-Bouligeon de 2019 évoque seulement qu'*« au plan local, et dans une logique d'animation du territoire, en particulier de ceux éloignés des centres urbains et d'une offre de pratique densifiée, il est indispensable de pouvoir mettre en place une offre diversifiée en termes de pratiques et de publics afin de permettre au club sportif de jouer pleinement son rôle d'animateur de territoire »*, ce constat ne s'appuyant pas sur des données chiffrées.

En outre, si l'on avait une mesure de la taille des structures d'accueil, celle-ci serait à prendre avec prudence, en raison de plusieurs paramètres sur lesquels le pratiquant n'a que peu de prise. Par exemple, de façon empirique<sup>25</sup>, on semble constater un phénomène de fond de fusions de clubs associatifs, en raison de contraintes telles que la volonté de se structurer à un niveau compétitif, la mutualisation de moyens humains pour l'encadrement compétitif et de loisir, ou encore la demande de collectivités locales de diminuer le nombre d'interlocuteurs dans le cadre des échanges partenariaux avec les clubs. C'est ainsi que l'on pourra voir deux clubs fusionner en un seul, sans que l'on puisse immédiatement mesurer l'effet de la fusion sur l'attractivité du nouveau club auprès des pratiquants, sachant que c'est un phénomène complexe, aux multiples facettes, qui peut varier par exemple en fonction du statut de la nouvelle structure ou du territoire dans lequel elle s'inscrit. Quant aux structures privées, elles évoluent dans des contextes concurrentiels qui favorisent des alliances, voire l'inscription dans des franchises nationales. La question est ici de savoir d'une part si les pratiquants ont conscience de la taille de la structure dans laquelle ils pratiquent et d'autre part ce qu'ils entendent par « structure ». Sur le premier point, il est peu probable qu'une majorité d'adhérents de clubs puissent donner précisément le nombre d'adhérents de leur club. Et concernant le second, les adhérents de la section locale d'un club qui regroupe plusieurs sections à l'échelle d'une métropole se considèrent-ils comme adhérents de la section locale, du club ou des deux ? De même, les clients d'une franchise nationale se considèrent-il

---

<sup>25</sup> Les études sur la fusion de clubs sont pour l'instant embryonnaires, même si l'on sait que, depuis une vingtaine d'années, nombre de classements nationaux de clubs par fédérations voient de plus en plus de clubs issus de fusions truster les premières places au niveau national.

clients de la structure locale plus que de la chaîne nationale (cas qui se pose fréquemment dans le domaine des salles de remise en forme ou celui du futsal) ? Ces différents aspects constituent un champ de recherche qui reste à explorer.

Cela étant, il serait sans doute possible d'extraire ce type de données du recensement des licences et des clubs réalisés par l'INJEP. Par exemple, l'Institut régional de développement du sport (IRDS) calcule dans ses chiffres clés 2019 une taille moyenne de 127 licences pour chacun des 19 200 clubs d'Ile-de-France, en baisse de 1 point par rapport à 2018. Le calcul du nombre de licenciés par clubs nécessiterait sans doute des exploitations secondaires d'enquêtes réalisées, en attendant d'intégrer ce type d'objectif dans des enquêtes à venir. Dans le cadre d'enquêtes nationales, il est à ce jour impossible de savoir si la taille de la structure fréquentée est un paramètre important pour les pratiquants et d'analyser les ressorts qui pourraient permettre de comprendre l'attrance de tel ou tel pratiquant vers telle ou telle taille de structure.

## 2.9 Où et dans quels types d'équipements pratique-t-on ?

Reprenant l'ENPPS 2010 et s'appuyant sur le taux croissant de pratiques non institutionnalisées, Mignon (2015) indique que « *les lieux de pratique déclarés illustrent cette distance à l'institution sportive. Plus de la moitié des activités sont en effet effectuées dans un cadre naturel ou dans des espaces aménagés en plein air, comme les parcs ou les parcours de santé, contre un quart dans des installations spécialisées* ». On en reste ici à une analyse globale, pas forcément facile à interpréter, la notion d'espace aménagé pouvant être fluctuante, à l'image d'une falaise d'escalade qui peut être très équipée ou, au contraire, laissée sous forme de terrain d'aventure. Pour autant, dans la plupart des enquêtes, le grain de l'analyse ne peut pas être plus fin. Par exemple, même s'il est possible de savoir si les gens nagent en piscine ou dans d'autres espaces, en déterminer la fréquence est un peu plus complexe, surtout si l'on intègre les périodes de vacances. On peut interroger les personnes enquêtées sur leur fréquentation de différents types d'installations aquatiques, mais la complexification, la modularité et la polyvalence toujours croissante des complexes aquatiques rendent aujourd'hui l'analyse difficile. Certes, on peut renverser le problème, en étudiant la fréquentation des structures à partir d'un certain nombre de critères tels que le genre, l'âge, ou encore le coût de l'accès à l'installation. Mais on voit assez rapidement les difficultés d'harmonisation des résultats issus de telles enquêtes en l'absence d'un cadre national.

L'étude menée en 2015 par la Fédération française des industries du sport et des loisirs (FIFAS) sous le titre « Pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité », en partenariat avec l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports peut fournir des éléments. Rappelons que 2 005 personnes représentatives de la population française (méthode des quotas) ont été interrogées en octobre 2015 par l'institut BVA. Que retenir des principaux résultats de cette étude ? Elle confirme tout d'abord la « *montée en puissance des sports qui se pratiquent de manière autonome* ». Les communes doivent donc porter une attention croissante aux publics pratiquant de façon non institutionnalisée, afin de permettre l'accès au sport pour toutes et tous. De plus, « *les Français sont très nombreux à souhaiter bénéficier d'installations sportives de proximité en accès libre* », et très sensibles aux infrastructures de proximité que 85 % d'entre eux jugent « *comme un lieu de vie essentiel pour la vie de la commune (85 %)* » et « *comme assurant un rôle de mixité sociale (86 %)* ». Cette enquête d'opinion montre enfin que les Français revendiquent la possibilité pour tous d'accéder à la pratique sportive, notamment grâce aux infrastructures en libre-service et gratuites. En revanche, elle ne

dégage pas de typologie des pratiquants en fonction des types d'installations fréquentées, certainement en raison d'une taille d'échantillon insuffisante.

Le recensement des équipements sportifs<sup>26</sup> dresse un inventaire des équipements sportifs par type, offrant ainsi une vision de l'offre. Des travaux plus localisés croisent ces informations avec la localisation des habitants et produisent ce genre de données, par zones plutôt que par types de pratiquants. Pour reprendre les chiffres-clés de la pratique en Île-de France (IRDS 2020), une répartition des familles d'équipements différentes est proposée selon des typologies urbaines, en quatre zones : communes en zone dense, communes en zone intermédiaire, communes en zone peu dense à très peu dense et communes ayant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). La densité est ici travaillée au regard de la grille INSEE : sont pris en compte les équipements sportifs publics et privés, hors équipements accessibles uniquement aux scolaires et/ou à un public réservé (établissement pénitentiaire, installation militaire) figurant dans le recensement des équipements sportifs. Ainsi pouvons-nous voir une hiérarchie se dessiner avec par exemple, en tête les courts de tennis pour 19 % des installations accessibles en Ile-de-France dans les zones dense, puis les équipements extérieurs de petits jeux collectifs (14 %), les salles multisports (10,5%), les équipements de grands jeux (9 % chaque), les boulodromes (8 %) pour finir par les équipements extérieurs d'athlétisme (4 %), les piscines (3 %), les équipements de sports de raquette hors tennis (3 %) et les équipements équestres (2 %). Et si l'on compare à une publication récente de l'INJEP (Zimmer, Janelli, 2020), on constate bien évidemment des différences significatives, principalement dues à des différences de catégories utilisées pour le classement : équipements extérieurs et petits terrains en accès libre à 27 %, salles de pratique collective à 24 %, terrains de grands jeux à 16 %, etc. Cela étant, dans les deux cas, il n'y a aucune information relative à la nature des publics qui les fréquentent et le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique, ne nous donne pas cette mesure fine de la fréquentation. Il serait ainsi nécessaire de conduire à l'échelle nationale un travail de croisement entre « l'offre », mesurée par les équipements sportifs, et la « demande », mesurée par les comportements localisés de pratiques physiques et sportives.

## 2.10 Finalement, existe-t-il des typologies de pratiquants ?

Expliquer les activités physiques et sportives pratiquées, la façon dont elles sont pratiquées, leur fréquence, ainsi qu'un certain nombre de facteurs concernant les pratiquants est étroitement liée à la possibilité de créer des typologies de pratiquants. Ainsi, cumuler plusieurs paramètres permet de définir une typologie en dégageant des classes homogènes caractérisées par un individu type (Martin, 2016). Mais si l'on peut construire des classes à partir de variables (qu'il faut préciser lors de la présentation des résultats, phase parfois oubliée), les méthodes de classification utilisées (par exemple, les classifications

---

<sup>26</sup> Né de la volonté partagée des différents acteurs qui œuvrent pour le développement du sport, le recensement national des équipements sportifs (RES) est un outil au service des politiques sportives, créé dans la continuité des États généraux du sport de décembre 2002. La démarche engagée a pour objectif de permettre une bonne connaissance des réalités, et d'aider à une meilleure perception des inégalités territoriales dans la répartition des équipements. C'est une photographie quantitative des 320 000 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques sur le territoire national dont les caractéristiques principales sont décrites au moyen d'une cinquantaine de variables (par exemple, type d'équipement, nombre de vestiaires pour les sportifs et les arbitres, nombre total de places assises en tribunes/gradins, année de mise en service, caractéristiques d'usage, niveau de classement fédéral attribué à l'équipement par la fédération délégataire, etc.). Le RES, qui constitue le plus riche inventaire d'équipements sportifs existants à l'échelon national, alimente d'autres référentiels nationaux, tels que les bases de données de l'INSEE et de l'IGN ([www.res.sports.gouv.fr/](http://www.res.sports.gouv.fr/)).

ascendantes hiérarchiques, ou encore les nuées dynamiques) ne permettent pas d'identifier le rôle de chaque variable. Il faut alors avoir recours à d'autres méthodes, notamment de régression.

Nous avons déjà vu précédemment les grandes familles de pratiquants établies dans le cadre du baromètre des sports et loisirs de nature en France (2016, voir infra 2.7) : les *omnivores*, les *wellnessers* et les *contingents*. Une question posée lors de la présentation de ce baromètre en 2016 a été de savoir sur quelles variables la typologie avait été élaborée et quelles étaient les caractéristiques de l'individu moyen de chacune des classes ainsi construites. Les réponses alors fournies renvoyaient au fait qu'une typologie dépend toujours des variables sélectionnées, même s'il existe des principes généraux pour la construire<sup>27</sup>. En particulier, cette typologie est celle des pratiquants et n'est pas l'image de la totalité de la population<sup>28</sup>.

Autre exemple, le baromètre UCPA « Les jeunes et les loisirs sportifs » de 2016 donne une « typologie des jeunes selon leur rapport au sport », avec 6 groupes et des pourcentages sur la fréquence de pratique, le nombre d'activités pratiquées, le pourcentage de compétiteurs, celui des utilisateurs des réseaux sociaux et leur fréquence de partage des données. Sur la base d'un échantillon de 1 002 Français âgés de 16 à 25 ans, avec échantillon collecté selon la méthode des quotas (critères : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, région et taille d'agglomération), cette étude réalisée en ligne par OpinionWay, à l'aide du panel Bilendi, a ainsi permis de construire les classes suivantes : les *Geeks sportifs* (23 %), les *e-picuriens* (24 %), les *rationnelles* (11 %), les *old school* (29 %), les *constraints* (8 %) et les *désintéressés* (5 %). S'en suivent quelques indicateurs, sur le genre, les taux de pratique sportive dans la famille, la compétition, la licence, les modes de consommation, etc. L'ensemble nous renseigne sur une tranche d'âge particulière et, au-delà de l'intérêt de décrire telle ou telle classe, nous permet de mettre en évidence un certain nombre de processus sociaux à l'œuvre, dont l'usage des réseaux sociaux lié aux pratiques sportives, très variable suivant les classes ainsi construites.

Il reste que la littérature est assez pauvre en typologies et que, relativement à la pratique ou la non-pratique des activités physiques et sportives, une typologie nationale sur l'ensemble de la population française reste à construire.

---

<sup>27</sup> Pour aller plus loin, nous renvoyons les lecteurs au lien suivant : [www.sportsdenature.gouv.fr/1er-barometre-des-sports-et-loisirs-de-nature-la-tendance-se-confirme-en-france](http://www.sportsdenature.gouv.fr/1er-barometre-des-sports-et-loisirs-de-nature-la-tendance-se-confirme-en-france)

<sup>28</sup> Cette typologie a été réalisée à partir des modalités de pratique (nombre d'activités déclarées, nombre total de séance d'activité physique et sportive au cours des 12 derniers mois), des motivations à la pratique d'activités de nature (« *Quand vous pratiquez des activités de nature, c'est pour...* ») et des caractéristiques sociodémographiques des pratiquants (sexe, âge, niveau de diplôme, groupe socioprofessionnel, taille du foyer, région de résidence, tranche d'unité urbaine de résidence, sportivité des parents).

### 3. Caractéristiques sociodémographiques et rapport à la pratique des APS

---

S'il est un domaine sur lequel les travaux sont nombreux, c'est bien celui du lien entre la pratique d'activités physiques et sportives et les caractéristiques sociodémographiques. À l'instar de Christian Pociello (1999), nombreux sont les sociologues du sport qui se sont posé ces différentes questions : qui pratique électivement un sport déterminé ? Quel groupe social l'adopte le plus volontiers ? Existe-t-il des caractéristiques spécifiques permettant d'expliquer le choix de telle ou telle pratique ? Finalement, cela revient à déterminer les catégories sociales qui constituent le noyau dur dans une pratique donnée ou une modalité de pratique donnée. De façon un peu plus récente, Ohl et Lefèvre (2007) rappellent tout l'intérêt d'utiliser des enquêtes quantitatives pour étudier ces aspects : « Cette approche des goûts sportifs à partir de méthodes quantitatives n'est pas irréfutable mais demeure une méthode intéressante pour aborder les usages sociaux des pratiques sportives et observer la transformation des goûts. Certes, une enquête quantitative ne permet pas d'appréhender toute la diversité des conduites et il existe des différences qui modifient fortement le sens des pratiques, mais elle aide à observer des évolutions dans le temps à partir de données relativement comparables. » Les axes d'analyse les plus souvent mobilisés sont les questions de genre, d'âge, de rapport à l'emploi, de capital économique ou encore de rapports à la famille ou à un territoire.

#### 3.1 Genre et activités physiques et sportives

Longtemps ignoré, le genre est devenu une clé indispensable pour comprendre l'adhésion aux activités physiques et sportives, notamment grâce aux travaux de Catherine Louveau, qui a ouvert le champ de recherche. Pour autant, le sujet reste très complexe, les données étant parfois contradictoires.

Par exemple, pour Éric Cléron (2015), « aujourd'hui, qu'elle soit licenciée ou non licenciée, on observe depuis le début des années 2000 une augmentation de la pratique sportive féminine »<sup>29</sup>. Fanny Simões le confirme (2018). Sur la base de l'enquête SRCV 2015, elle indique que 45 % des femmes et 50 % des hommes de 16 ans ou plus déclarent avoir pratiqué une activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois. Ce constat, extrait d'un bulletin *Stat Info* du ministère chargé des sports, semble refléter un constat largement partagé, par exemple par Gleizes, Pénicaud (2017) : « entre 2009 et 2015, la part de pratiquants est passée de 40 % à 45 % chez les femmes », toujours d'après les résultats de l'enquête SRCV. Mais d'autres travaux semblent contredire ce résultat, comme ESTEBAN (étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition) menée entre 2014 et 2016 auprès de personnes âgées de 6 à 74 ans par l'agence Santé publique France. À l'issue de la publication des résultats, une dépêche de l'Agence France presse, reprise par de très nombreux médias, a indiqué une baisse de la pratique féminine. On retrouve la donnée sur le site même de Santé publique France : « L'inactivité physique et la sédentarité gagnent du terrain dans la population française » ; « Les femmes sont les plus concernées : en 10 ans, la proportion de femmes physiquement actives a baissé de 16 % » ; « Plus d'une femme sur cinq cumulent sédentarité et inactivité physique ». Même si les enquêtes citées relèvent de méthodologies

---

<sup>29</sup> Ce constat, posé en introduction du *Stat Info* 15-03 de septembre 2015, est un résumé des sources utilisées (relevé de licences du MJS, Eurobaromètre, données INSEE, ENPPS 2010, etc.).

différentes, et si certains résultats sont davantage dus à des problèmes de définition de la pratique qu'à la question du genre, ces différences interpellent.

Flavien Bouttet a tenté d'apporter quelques explications (2017), qui nous ramènent à des précautions méthodologiques déjà « *en partie exposées dans le rapport publié par l'agence Santé publique France* ». Il rappelle en particulier la difficile mesure de l'activité physique, et souligne que les auteurs du rapport ESTEBAN eux-mêmes restent très prudents avec l'analyse des résultats : « *Les données comparatives entre ENNS<sup>30</sup>-2006 et ESTEBAN-2015 sont toutefois à considérer avec précaution compte tenu des changements d'outils utilisés pour mesurer l'activité physique de la population. Ces modifications méthodologiques ont sans doute pu jouer sur la précision des données, notamment sur la définition précise de l'intensité des activités* ». De plus, ce rapport visait à donner des préconisations, là où d'autres enquêtes cherchaient des explications sociologiques à des phénomènes constatés. Enfin, le rapport ne cache pas des contradictions avec d'autres données qui font état d'une augmentation de la pratique sportive féminine, notamment rapportée au nombre de licences. Ces constats rappellent l'importance de l'analyse critique des objectifs des enquêtes, des définitions et périmètres retenus pour les activités physiques et sportives, la taille des échantillons, etc., et le fait d'être très précis dans les éléments décrivant la production des données reste incontournable.

Dans ce cadre, que retenir des effets de genre sur la pratique des activités physiques et sportives ? Pour reprendre Gleizes et Pénicaud., entre 2009 et 2015, la pratique « *est demeurée stable chez les hommes. Mais les écarts entre femmes et hommes restent pourtant élevés parmi les plus jeunes* ». Ils notent de plus que « *les stéréotypes de genre contribuent à maintenir des différences dans le choix des disciplines* ». C'est également noté par Cléron (2015) qui souligne par exemple un taux de licences féminines de 37,2 % dans les fédérations françaises en 2013 (à partir du recensement 2013 des licences et clubs sportifs). Sur la base de l'ENPS de 2010, il note également un écart de taux de licences entre les femmes et les hommes qui augmente fortement entre 20 et 34 ans, avec une baisse de la pratique sportive pour les femmes âgées de 26 à 29 ans, le tout sur fond de représentation féminine encore très minoritaire dans les instances dirigeantes du sport français. *A contrario*, une enquête Odoxa, réalisée fin janvier 2020 pour une chaîne de radio (RTL) et une compagnie d'assurances (Groupama), auprès d'un échantillon de 1 005 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, donne des résultats légèrement différents. La représentativité de l'échantillon a été fixée par la méthode des quotas relatives au genre, à l'âge et la profession des interviewés, après stratification par région et catégorie d'agglomération. Cette enquête indique que « *la pratique sportive est désormais plus répandue chez les femmes (53 %) que chez les hommes (49 %)*<sup>31</sup> ». D'autres constats sont à noter : femmes et hommes auraient la même perception de l'activité sportive, quand les femmes feraient face à des obstacles plus importants que les hommes pour pratiquer. Pour autant, ces résultats ne sont pas inintéressants, s'ils sont ramenés aux enquêtes de 2018 et 2016 du même institut de sondage. Par exemple, la pratique des femmes mesurée à 53 % l'était à 52 % en 2018 et 49 % en 2016, quand celle des hommes a été mesurée à 49 % en 2020, 50 % en 2018 et 54 % en 2016. Le double constat est donc celui d'une hausse de la pratique des femmes de 2016 à 2020 et d'une baisse de celle des hommes sur la même période, une mesure intermédiaire laissant penser que c'est une tendance régulière, et pas une mesure à 4 ans d'écart, sans avoir les pourcentages de pratique de ces deux bornes. Dans ce cadre, tout en restant

<sup>30</sup> L'ENNS est l'Étude nationale nutrition santé, dont l'objectif principal était de décrire les apports alimentaires, l'état nutritionnel et l'activité physique d'un échantillon national d'adultes (18-74 ans) et d'enfants (3-17 ans) vivant en France métropolitaine en 2006-2007.

<sup>31</sup> <http://www.odoxa.fr/sondage/sportives-desormais-plus-nombreuses-sportifs>

vigilant sur l'intervalle entre deux mesures, l'utilisation à des moments successifs du même outil de mesure donne des tendances, qu'il convient ensuite d'analyser en s'intéressant à l'outil lui-même.

Justement, le baromètre national des pratiques sportives nous donne un indicateur fiable, même s'il faut retenir que l'année 2020 a été spécifique. On note que « Les femmes pratiquent une activité sportive un peu moins souvent que les hommes, mais l'écart se réduit. Le taux de pratique est resté stable chez les femmes (à 63 %), tandis qu'il a baissé de 3 points chez les hommes (passant de 69 % à 66 %) ». La comparaison est effectuée par rapport à l'édition 2018, la méthodologie et le recueil étant restés identiques entre 2018 et 2020. La pratique concerne les Français âgés de 15 ans et plus qui ont pratiqué au moins une activité physique et sportive au cours des douze derniers mois (une au moins parmi une liste d'une centaine de pratiques proposées).

## 3.2 Les activités physiques et sportives sont-elles une histoire d'âge ?

L'âge est un autre critère important dans la mesure de la pratique d'activités physiques et sportives. Sans même évoquer la pratique obligatoire d'éducation physique en milieu scolaire, il a été démontré que la pratique sportive est plus forte chez les jeunes et qu'elle décroît avec l'âge, comme le confirment deux publications de 2020 (Caille, 2020 ; *Chiffres-clés du sport*, 2020). Pour Jean-Paul Caille, « à 13 ou 14 ans, les collégiens accordent une grande place au sport dans leurs loisirs : 83 % d'entre eux pratiquent une activité sportive au moins une fois par semaine et près des deux tiers sont inscrits dans une association ou un club sportifs ». S'agissant de la pratique licenciée, les chiffres-clés du sport 2020 nous indiquent que les moins de 15 ans concentrent 40 % des licences en France, dont seulement un tiers le sont par les fédérations multisports scolaires. Cependant, au regard des recommandations de santé publique, les niveaux de pratique seraient trop bas, si l'on en croit les conclusions de l'enquête ESTEBAN de 2016 : « Concernant les enfants de 6-17 ans, seuls 51 % des garçons et 33 % des filles atteignaient les recommandations de l'OMS en matière d'activité physique en 2015 » (Santé publique France, 2020). L'enquête ESTEBAN (avec les précautions évoquées plus haut) ajoute qu'« il n'y a pas eu d'évolution significative de cet indicateur ces 10 dernières années ». Pour autant, les taux de pratique évoluent. Mignon (2015) note en particulier un accroissement de la durée de vie sportive et confirme une baisse de la pratique chez les jeunes. Une étude présentée par la DRJSCS d'Île-de-France en 2016, réalisée par une agence (ASDO Études), a fait l'état des lieux des pratiques sportives des pré-seniors (55-64 ans). En Île-de-France, le taux de pratique sportive régulière des 55-64 ans augmente avec le passage à la retraite, avec une « augmentation des pratiques, de la fréquence d'entraînement », mais aussi pour certains, une « diversification au service du bien-être et du bien vieillir ». D'après cette étude (ASDO, 2016), ce ne sont pas tant les non-pratiquants qui se mettent à pratiquer que les pratiquants occasionnels qui densifient leurs pratiques. Mais les résultats sont limités, car l'observation ne repose que sur trois bassins franciliens (les Mureaux, Gennevilliers, Saint-Denis), sur quelques dizaines d'entretiens (responsables associatifs, quelques adhérents, responsables techniques et élus locaux), tout en reprenant des exploitations secondaires du dispositif d'enquêtes développé par l'IRDS sur les pratiques sportives des Franciliens (2008-2012). En outre, l'étude livre un constat du phénomène, mais ne l'explique pas, ce qui cache certaines caractéristiques, par exemple, l'importance du niveau de diplôme, puisque, Pia-Caroline Hénaff-Pineau montre que « l'espace des pratiques physiques des seniors est très structuré par le niveau du diplôme » (2009 et 2018).

Pour la seule Île-de-France, ramenée aux seules disciplines olympiques et aux licences, les données collectées par l'IRDS en 2018 montrent une pyramide des âges assez claire et conforme à ce qui a déjà été présenté (par exemple, un important taux de licenciés chez les jeunes). Mais cette observation doit être nuancée par l'évolution des modalités de pratique dans l'ensemble de la population. Par ailleurs, des comparaisons géographiques seraient nécessaires (mais peu d'instituts régionaux existent sur le modèle de l'IRDS). L'IRDS montre par exemple que la population handisport est plus âgée que celle des fédérations olympiques. Cette tendance lourde confirme la plupart des études qui reviennent toujours sur l'existence d'un lien entre l'âge et la pratique, quelle que soit la mesure utilisée. Il reste une dimension en général peu ou pas explorée par les enquêtes, à savoir le lien entre l'âge et les modalités de pratiques (autonomie, prise de licence, ou encore type d'APS et, dans chacune, les types de pratique). Muriel Trabal et Patrick Augustini (1998) ont par exemple montré que la pratique du karaté évoluait avec le parcours sportif des pratiquants, notamment en lien avec l'âge, le karaté étant perçu tour à tour comme discipline sportive, activité efficace de défense ou activité de détente, et nombre d'aspects variaient avec l'âge (maîtrise, apports de santé, lien à la compétition, etc.). Mais ce type de travaux, assez courant dans les années 1990, est passé de mode et nous ne disposons pas vraiment d'enquêtes récentes nationales adoptant ce type d'approche. Toutefois, les chiffres-clés du sport publiés par l'INJEP en 2020 et les éditions 2018 et 2020 du baromètre national des pratiques sportives nous apportent quelques éléments d'information. Ainsi, par exemple, en 2018 parmi les pratiquants sportifs, 41 % des 15-29 ans déclaraient avoir une licence contre 18 % des 50 ans et plus.

### 3.3 Stratification sociale et activités physiques et sportives

Une autre dimension importante de l'étude et la mesure de la pratique d'activités physiques et sportives est le lien entre le type d'activité, le taux de pratique et les classes sociales d'appartenance. Reprenant des travaux très anciens remontant jusqu'aux enquêtes des années 1960, Defrance (2011) note que « *considérées dans leur ensemble, les populations de "sportifs" sont dominées par les catégories suivantes : hommes, jeunes, riches, urbains* ». Il note aussi que cette tendance est stable et se retrouve dans l'enquête sur la « participation culturelle et sportive » de 2003. Mais il constate que des années 1960 au début des années 2000, les plus grands écarts se sont amenuisés, par exemple entre ouvriers et cadres supérieurs-professions libérales, ou entre ruraux et urbains. Au-delà d'une évolution, il y a sans doute un effet de diversification des pratiques prises en compte par les enquêtes, avec la part croissante des activités physiques et sportives de loisir et d'entretien physique. Et la croissance régulière constatée du nombre de pratiquants et de licenciés se traduit par une augmentation des taux de pratique parmi les femmes, les plus âgés, les moins riches, les ruraux. Nous avons vu plus haut que sur certains points, certaines enquêtes récentes montraient un recul (pratique féminine) ou une évolution confirmée (pratiques des seniors). Les enquêtes fournissent-elles des données plus précises ?

L'ENPPS 2010 a montré que « *le niveau social constitue un fort déterminant de la pratique sportive* » (Megherbi, 2016). Sans tenir compte des activités à la périphérie (marche utilitaire, marche de loisir et balade), le taux de pratique sportive est ainsi fortement lié au niveau de diplôme : les personnes pas ou peu diplômées (diplôme inférieur au niveau bac) se distinguent du reste de la population (marche non sportive exclue, 71 % déclarent avoir pratiqué une activité au moins une fois au cours des douze derniers mois, contre 85 % des personnes ayant le niveau bac ou équivalent et 89 % des personnes diplômées du

supérieur). Et même en tenant compte des marches non sportives, l'écart, pourtant plus faible, maintient cette hiérarchie (86 % vs 90). Le niveau de diplôme a également un impact sur d'autres facteurs, l'effet de genre étant par exemple nul pour les diplômés du supérieur, quand il est de six points pour les faibles diplômés, en défaveur des femmes. On retrouve les mêmes effets quand on regarde les revenus. De même, sur la question de l'engagement de la pratique, l'intensité est caractéristique de revenus élevés. Finalement, qu'il s'agisse de genre, d'âge, de diplôme ou de revenus, on note un effet sur les différents aspects de la pratique d'activités physiques et sportives.

L'ENPPS 2010 décrit les liens entre pratique sportive et catégorie sociale en fonction des 7 méta-catégories socioprofessionnelles de l'INSEE, dont on sait par ailleurs qu'elles sont beaucoup plus poreuses que par le passé<sup>32</sup>. Il est ainsi établi en 2010 que « *les cadres ou professions intellectuelles supérieures, ainsi que les professions intermédiaires, ont des taux de pratique d'activités physiques ou sportives globalement plus élevés que ceux des autres catégories socioprofessionnelles* », ces résultats étant confirmés par les éditions 2018 et 2020 du Baromètre national des pratiques sportives. Peut-on aller plus loin ? Mignon (2015) lui-même ne s'y aventure pas. En revanche, pour Simões (2018), l'enquête SRCV 2015 de l'INSEE donne de précieuses indications : les cadres ont un taux de pratique supérieur à 60 %, quand les employés sont à 44 %, les chômeurs à 43 %, et les autres inactifs à moins de 30 %. Toujours pour Simoes (2018), il y a aussi des éléments sur le lien entre niveau de revenus et taux de pratiques. Répartis en quintiles, les pratiquants ont une probabilité de pratiquer une activité physique et sportive qui est très directement liée à la nature de leurs revenus, allant de - 10,1 points pour les revenus les plus faibles à + 7,4 points pour les revenus les plus élevés, relativement au quintile moyen de référence (Simoes, 2018). Enfin, nombre de travaux sectoriels montrent que l'accès à certaines pratiques est également conditionné au capital économique des pratiquants.

### 3.4 Le coût des activités physiques et sportives segmente-t-il les pratiquants ?

Les activités physiques et sportives sont donc socialement stratifiées. De façon corolaire, le coût de ces activités peut être également un marqueur fort des groupes de pratiquants. C'est plutôt logique, d'une part concernant le taux de pratique en général, et d'autre part sur la nature des activités pratiquées. Les travaux des sociologues du sport ont montré dès les années 1980 la structuration des pratiquants en espace des sports, leur capital économique étant l'un des trois indicateurs de la structuration de cet espace. Ainsi, les activités les plus coûteuses sont réservées aux personnes disposant d'un capital économique élevé, quand les activités moins coûteuses sont déclarées plus populaires. Un ensemble d'usages liés à l'*habitus* renforce ces positionnements sociaux. Des travaux ont indiqué que certaines activités dont la pratique est en général onéreuse ne se démocratisaient pas forcément, même en cas de mise en place de facilités financières pour y accéder. Ainsi, l'ouverture de golfs municipaux n'a pas forcément beaucoup changé le profil des pratiquants, cette discipline conservant une image élitiste. Et surtout, cela ne modifie sans doute pas les taux et les volumes de pratique. Comme le note Mignon (2015), « *ce n'est pas l'existence d'autres centres d'intérêt qui empêche de pratiquer davantage, mais plutôt*

---

<sup>32</sup> Cette nomenclature, née dans les années 1950 sous le vocable de CSP, a fait l'objet de refontes en 1982, en 2003 et en 2020. La PCS 2020 est organisée par six groupes très larges, subdivisés en 30 catégories socioprofessionnelles, elles-mêmes divisées en 316 professions.

*l'absence des moyens économiques ou culturels nécessaires* », les moyens culturels expliquant que certaines activités dites « chères » ne se démocratisaient pas forcément quand on les rendait financièrement plus accessibles.

De façon plus concrète, dans les enquêtes récentes, il est désormais courant d'interroger les non-pratiquants sur les freins à la pratique, comme c'est le cas dans le baromètre des sports et loisirs de nature en France (2016). Le coût de la pratique (« c'est trop cher »), cité par 38 % des non-pratiquants, y arrive en tête des freins à la pratique des sports et loisirs de plein air. Viennent ensuite le manque d'appétence (« je n'aime pas », 29 %), l'éloignement géographique (« les lieux de pratique sont trop loin », 29 %), « j'ai d'autres activités à la place » (29 %), ou encore « je ne connais personne avec qui pratiquer » (27 %). Mais quand on élargit à l'ensemble des pratiques sportives, seulement 10 % des non-pratiquants avançaient en 2018 le coût comme étant un frein à la pratique (Croutte, Müller, 2019, p. 40).

### 3.5 Activités physiques et sportives et handicap

La question de la pratique d'activités physiques et sportives par des personnes en situation de handicap est un autre enjeu de l'observation des pratiques physiques et sportives. Du point de vue de la mesure, il s'agit de réussir à la fois à mesurer la pratique sportive (avec tous les enjeux méthodologiques décrits dans la partie 1) pour une partie de la population, et à caractériser cette population ou à y accéder. D'une part, se pose la définition du handicap. De ce point de vue, on peut se référer à l'identification d'une personne reconnue au titre d'un handicap par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), organe de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il reste que la reconnaissance est faite sur la base d'une demande effectuée au titre d'une personne. Ainsi, un nombre important de personnes handicapées, qu'il reste à estimer, passe sans doute sous le radar de la reconnaissance par la MDPH<sup>33</sup>. Par exemple, dans certains cas d'obésité récente, la personne pourrait être reconnue handicapée, mais ne l'est pas tant que la demande n'est pas faite. La durée d'étude moyenne de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), autre critère que l'on pourrait prendre en compte, est souvent assez longue, supérieure à un an pour les cas les moins urgents. L'avancée en âge, déjà traitée précédemment, peut également aboutir à certaines formes de handicap non reconnues. Pour certains experts comme Stéphane Forgeron, la France serait même « incapable de recenser le nombre de personnes handicapées par catégorie d'handicap », même si « pour l'État, en fonction des sources et des démonstrations que celui-ci souhaite mettre en avant, il y aurait entre 2 et 15 millions de personnes handicapées<sup>34</sup> ».

D'autre part, se pose la question de l'accès à certaines personnes en situation de handicap, pour lesquelles la récolte des données ne peut pas se faire par des enquêtes classiques. On trouvera ici certains handicaps psychiques, mais aussi des incapacités physiques qui rendent impossible l'expression d'une opinion, limitant la donnée aux seuls comptages des personnes concernées. Dans ce cas, si on

<sup>33</sup> Notons que les difficultés se heurtent aussi à des obstacles très concrets. Si l'on veut prendre en compte la complexité du handicap, on est obligé de mettre en œuvre des enquêtes spécifiques poussées, dont le coût reste très élevé, donc espacées et/ou ponctuelles. Par exemple, le budget total du dispositif d'enquêtes Autonomie de 2021-2023 est de l'ordre de 10 millions d'euros. L'idée est donc de davantage intégrer dans d'autres enquêtes la thématique du handicap. Pour cela, l'indicateur « GALI » (Global Activity Limitation Indicator, ou « indicateur global de restriction d'activité ») est désormais proposé sous la forme d'une unique question : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? Oui, fortement limité(e) / Oui, limité(e), mais pas fortement / Non, pas limité(e) du tout ». Cet indicateur est notamment désormais intégré aux enquêtes SRCV.

<sup>34</sup> Forgeron S., 2018, « Chiffres du handicap : quelle est leur vraie valeur ? », *Handirect, média expert handicap* [\[en ligne\]](#).

peut certes identifier les personnes handicapées, il n'est pas possible de leur poser des questions sur tel ou tel type de pratique. Se pose aussi la question de la comparaison par rapport à la population non handicapée, certains handicaps limitant de fait l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives ou nécessitant des adaptations importantes. Enfin, nombre de personnes handicapées qui pratiquaient une activité physique à un très bon niveau avant l'accident ayant entraîné leur handicap essaient de reprendre leur activité dans le monde des valides, à un niveau possiblement moindre, mais de façon à ressentir une certaine normalité leur permettant de dépasser leur handicap. C'est une problématique rencontrée par plusieurs équipes de France paralympiques qui ont connaissance de sportifs handicapés de bon niveau refusant de jouer comme sportifs handicapés. Il n'existe pas de données nationales sur ce phénomène assez marginal, que nous connaissons empiriquement et que nous présentons uniquement pour illustrer la difficulté de bien saisir la mesure de l'activité physique et sportive chez les personnes handicapées.

Ces précautions prises, de quelles données dispose-t-on ? De nombreux travaux qualitatifs ont été réalisés, de par l'existence en France d'une trentaine de formations de masters en activités physiques adaptées et santé (APAS), au sein desquels des mémoires et rapports de stage peuvent être réalisés en lien avec la mesure de la pratique d'activités physiques et sportives. Mais l'absence d'une méthodologie nationale de recueil des données ne permet pas la remontée d'informations homogènes. En exemple parmi des dizaines, citons Katell Bolloc'h (2019), dont le mémoire est titré « Mise en place d'un programme d'activités physiques adaptées chez des patients fibromyalgiques. Rhumatologie et système ostéo-articulaire ». Ce type de mémoire fait appel à de la mesure d'activités physiques et sportives, mais pas au sens où l'entend la présente revue de littérature. C'est un problème que nous retrouverons plus loin dans le paragraphe portant sur la santé. Et, en l'absence de méthodologie nationale, nous disposons finalement d'assez peu de données nationales de mesure de l'activité physique et sportive chez les personnes handicapées. En 2001, il y a certes eu la publication des résultats de l'enquête Handicaps-incapacités-dépendance (HID) de la DREES, qui comportait un module dédié au sport, mais elle commence à dater, et une actualisation serait aujourd'hui nécessaire<sup>35</sup>. En outre, les chiffres basés sur la pratique licenciée sont à considérer avec précaution, la complexité et l'absence d'harmonisation d'adhésion à telle ou telle fédération rendant difficile la lecture des données (Gatinet, 2019). En effet, les comités handisports fonctionnent différemment suivant les départements, et les associations sportives peuvent faire adhérer de façon différenciée leurs pratiquants à une fédération délégataire, à une fédération affinitaire ou bien à une fédération handisport, qu'ils soient ou non en situation de handicap. La Fédération française handisport (FFH) fait état de 26 152 licences annuelles pour l'année 2019 (hors autres titres de participation [ATPI], dont 32 % de femmes, quand la Fédération française de sport adapté

---

<sup>35</sup> L'enquête Handicaps-incapacités-dépendance (HID) visait à couvrir l'ensemble de la population : enfants, handicapés adultes, personnes âgées qu'ils vivent en ménage ordinaire ou en établissement. Ses objectifs étaient de mesurer le nombre de personnes handicapées ou dépendantes, d'évaluer les flux d'entrée et de sortie en incapacité et de relever la nature, la quantité et les fournisseurs d'aides existantes ainsi que les besoins non satisfaits. Plusieurs étapes ont eu lieu par entretien en face-à-face avec un enquêteur de l'INSEE. La première vague (dernier trimestre 1998) a concerné près de 15 000 personnes résidant ou soignées en institution (établissements pour personnes âgées, établissements pour enfants et adolescents handicapés, pour adultes handicapés, institutions psychiatriques). Lors du recensement de mars 1999, près de 360 000 personnes vivant en domicile ordinaire ont rempli pour leur part un court questionnaire, à la suite duquel environ 17 000 d'entre elles ont reçu la visite d'un enquêteur fin 1999. Une seconde interview des mêmes personnes était prévue deux ans plus tard : fin 2000, pour les personnes en institution et fin 2001, pour les personnes vivant en domicile ordinaire. C'est donc une enquête de grande ampleur, mais qui n'a pas été renouvelée avec le module dédié au sport. En 2008-2009, une enquête Handicap-santé a voulu actualiser les résultats de l'enquête HID, mais on n'y trouve pas de module dédié au sport. Une enquête Autonomie – évolution de l'enquête HID – est en préparation à la date où nous écrivons, avec un module dédié aux APS. La collecte se déroulera en 2022 (pour plus d'informations sur le dispositif d'enquêtes Autonomie, voir [en ligne](#)).

en revendique 52 363 (hors ATP). Mais la FFH compte dans ses licenciés 7 605 licences « cadres », dont on ne sait s'il s'agit de personnes handicapées ou pas.

Par ailleurs, la présentation des données est souvent faite au conditionnel. Par exemple, en Île-de-France, « *cela pourrait toucher entre 620 000 et 1,5 million de Franciliens âgés de 20 ans ou plus* » (IRDS, 2017 ; INSEE, 2014). Dans ce cadre, on constate des initiatives pour favoriser la pratique des personnes en situation de handicap. En mars 2019, un colloque intitulé « Développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap » s'est tenu à Paris, organisé par le think-tank Sport & citoyenneté. L'un des constats en était qu'« *en France, les taux de pratique sportive des personnes en situation de handicap demeurent très en-deçà de ceux du reste de la population* ». Reste à savoir sur quelles données repose ce constat empiriquement admis. Un rapport de 2015 spécifiquement dédié au sujet n'en fait pas état (Comité paralympique et sportif français, 2015). *A contrario*, une stratégie nationale du sport et du handicap (SNSH) a été présentée à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées le jeudi 3 décembre 2020, et l'on peut penser que les choses vont évoluer en la matière. L'un des objectifs de la SNSH est justement que les pratiquants en situation de handicap comptent de façon proportionnée parmi les trois millions de sportifs pratiquants supplémentaires d'ici 2024.

On perçoit ainsi tout l'enjeu d'une mesure nationale sur le sujet, qui puisse donner une photographie de la pratique d'activités physiques et sportives par les personnes en situation de handicap. Cette mesure précise ne pourra être prise qu'à partir d'une enquête portant spécifiquement sur les personnes en situation de handicap, afin que les effectifs soient suffisants pour garantir la fiabilité des résultats. En attendant, il est possible d'utiliser l'indicateur GALI (voir *supra* note 35) défini au niveau européen afin d'avoir une approche fiable des personnes en situation de handicap<sup>36</sup>. Présent dans le baromètre national des pratiques sportives, il permet d'observer en 2020 une part de « *52 % de non-pratiquants chez les personnes en situation de handicap (contre 48 % en 2018), contre 33 % (stable) chez celles ne déclarant pas de handicap* » (Croutte, Müller, 2021).

### 3.6 Activités physiques et sportives et intégration

S'il est un autre domaine pour lequel il est compliqué de trouver des données nationales fiables, c'est celui de l'intégration par le sport et des personnes potentiellement concernées, bien qu'il s'agisse, pour l'État et les collectivités locales d'une donnée importante dont ils s'emparent régulièrement par de grands efforts de communication. La question de l'utilisation du sport pour la réduction des inégalités sociales reste un sujet majeur, également lié à la question des inégalités d'accès. Finalement, même si plusieurs angles sont nécessaires pour traiter la question de la différenciation sociale (genre, âge, handicap, revenus, etc.), ces caractéristiques sont souvent liées entre elles. Et, au-delà d'analyses monographiques ou de focus sur tel ou tel quartier de ville, ou sur telle ou telle population, on manque de données globales au niveau national, voire régional.

Pourtant, le sujet revient régulièrement, soit dans les débats politiques ou médiatiques, soit dans les travaux et controverses scientifiques. Aux grands poncifs qui font depuis les années 1980 du sport un excellent outil d'intégration, on peut opposer les travaux d'un certain nombre de sociologues expliquant que ce n'est pas aussi simple. Certes, pour différentes raisons, on pourra toujours trouver réussies des expériences locales d'intégration par le sport. Mais si l'on suit William Gasparini (2012) ou Michel Koebel (2010), on peut

<sup>36</sup> Sur ces aspects méthodologiques, voir le dossier de la DREES n° 74 ([en ligne](#)).

largement nuancer le sujet. Le premier nous rappelle que « *le discours sur l'intégration par le sport est un discours chargé symboliquement qu'il importe de mettre au jour afin de mieux saisir la portée exacte de ce phénomène* ». Le second nous fait remarquer que « *l'intégration par le sport reste une affaire de croyance* », en ajoutant que « *la socialisation, l'intégration et la cohésion sociale sont dépendantes des conditions dans lesquelles le sport se pratique* ». En tout état de cause, il devient alors difficile de trouver une cohérence nationale à l'intégration par le sport, quand ces conditions d'intégration sont contingentes du local et de publics eux-mêmes classés de façons parfois différentes suivant les régions.

Sur un plan pratique, en 2013, une convention triennale d'objectifs « sport » pour les quartiers populaires, courant de 2013 à 2015, a été établie entre le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (MSJEPVA) et le ministère délégué à la ville. Aucune donnée chiffrée n'est liée à cette convention. On retrouve le même défaut d'absence de données chiffrées dans la circulaire DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville. Et même auprès de structures particulièrement actives dans le domaine de l'intégration par le sport, on a du mal à trouver des données globales nationales sur la question de l'intégration par le sport, comme le montrent par exemple les rapports d'activité successifs de l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS, notamment 2018). Quels que soient les publics ciblés (par exemple, les jeunes en difficulté, les personnes en rupture sociale, les personnes défavorisées, les personnes résidant dans des déserts en termes d'offre de pratique sportive et culturelle...), le recensement du nombre de pratiquants et de non-pratiquants d'activités physiques et sportives, relevant ou pouvant relever de politiques d'intégration par le sport, reste très compliqué à effectuer<sup>37</sup>. Pourtant, cela correspond à une vraie problématique de fond, qui interroge les fonctions attribuées au sport et aux activités physiques et la place des institutions publiques dans leur définition. Mignon (2015) rappelle la complexité du sujet : « *Si l'intégration signifie pour un individu qu'il peut circuler entre différents univers sociaux, et si l'on considère que le sport participe à la dynamique d'intégration, force est de constater que l'épaisseur du portefeuille d'activités favorisera ou non la multiplication des expériences nécessaires à une intégration réussie.* » Il ajoute qu'« *il faut être intégré pour faire du sport, c'est-à-dire posséder plusieurs attributs sociaux tels qu'un revenu régulier (et un emploi en CDI plutôt qu'à temps partiel), la fréquentation la plus longue possible du système scolaire, le fait d'avoir des parents qui font du sport et, pour les jeunes filles, une mère sportive* ». La production d'un indicateur de prévalence construit sur la base de ces différentes caractéristiques pourrait permettre de disposer d'un outil intéressant.

### 3.7 La géographie et les cultures régionales déterminent-elles les activités physiques et sportives ?

La mesure de l'activité physique et sportive peut également être liée à des questions géographiques. D'une part, de par leur nature, certaines activités sont naturellement dépendantes d'un territoire. C'est particulièrement le cas pour des activités de pleine nature telles que le ski, la voile, la plongée sous-marine ou encore le parapente. D'autre part, il existe vraisemblablement des cultures régionales, déjà mises en évidence dans les années 1980 et 1990 par les travaux de Daniel Mathieu, Jean Praicheux et

<sup>37</sup> Même si l'exercice est partiellement effectué dans l'Atlas national des fédérations sportives (INJEP, 2019), qui donne des taux de licences sportives par fédération, dans les quartiers prioritaires des politiques de la ville et dans les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Jean-Paul Volle (Mathieu, Praicheux, 1987 ; Mathieu *et al.*, 1992). D'autres travaux plus récents ont confirmé cette tendance, comme le rappelle Loïc Ravenel (2011), dans un numéro des *Annales de géographie* dédié au thème « Cultures sportives et géographie ». Les données disponibles nous permettent-elles d'identifier d'éventuelles cultures sportives territoriales ?

D'après l'ENPPS 2010, les déclarations globales de pratique d'activités physiques et sportives varient assez peu en fonction de la taille d'unité urbaine (Megherbi, 2016). En revanche, si l'on s'intéresse à la fréquence de pratique d'une APS, les différences deviennent un peu plus marquées, avec une pratique qui croît avec la taille des unités urbaines, de 38,5 % plus d'une fois par semaine dans les unités urbaines de moins de 2 000 habitants à 44 % plus d'une fois par semaine dans celles de plus de 100 000 habitants, région parisienne comprise (44 % plus d'une fois par semaine). Cela peut également être analysé en fonction d'autres caractéristiques sociodémographiques, la concentration de cadres dans certaines grandes unités urbaines pouvant jouer un rôle. Cela permettrait, en s'inspirant des travaux de Jean Viard, de faire des activités physiques et sportives un indicateur des rapports de territoires et des difficultés territoriales d'accès aux pratiques.

Encore faudrait-il que cela corresponde à des réalités de déficit d'offre sportive en milieu rural ou dans certaines zones périurbaines. De fait, nombre de territoires produisent depuis une dizaine d'années des diagnostics sportifs territoriaux approfondis (DTA), sur la base d'une méthodologie proposée par le ministère chargé des sports<sup>38</sup>. Le DTA est un outil d'aide à la prise de décision d'un territoire dans l'évaluation ou la définition de sa politique sportive. Créé par l'instruction ministérielle DS/DSB1/2011/183 du 17 mai 2011, le DTA est doté d'un guide méthodologique garantissant les conditions de mises en œuvre, diffusé à tout acteur en ayant besoin. Il consiste à réaliser une analyse de l'offre et de la demande sportive locale et à balayer tous les champs utiles pour répondre à la problématique posée. Ce DTA et ce guide ne sont pas imposés, mais fortement recommandés, les services de l'État étant souvent parties prenantes dans la réalisation d'un DTA, ce qui assure une certaine homogénéité entre les différents DTA, en permettant d'éventuelles comparaisons sur la base d'indicateurs communs. Les déclinaisons locales peuvent être très variables, en particulier s'agissant des opérateurs chargés du diagnostic, ce qui rend les comparaisons difficiles. En outre, la méthodologie ne s'appuie pas sur des enquêtes quantitatives à destination des usagers, préférant plutôt interroger de façon qualitative des acteurs locaux, la gouvernance des territoires et, de façon quantitative, la nature de l'offre (nombre de structures et d'opérateurs offrant des activités physiques et sportives). Nombre de ces diagnostics mettent en évidence des zones hautement déficitaires en offre d'activités physiques et sportives, par exemple par l'absence d'associations sportives dans des zones qu'il reste à revitaliser. L'utilisation du recensement des équipements sportifs permet également de montrer des différences entre les territoires. Cela étant, comme le nombre d'activités libres et ne demandant pas d'installation sportive est croissant, il est difficile de faire correspondre les données disponibles et la réalité des pratiques.

Dans le panorama statistique DREES-INJEP de 2020<sup>39</sup> sont déclinés au niveau départemental des indicateurs intéressants, bien que limités (fédérations sportives et licences, nombre de conseillers techniques nationaux et régionaux affectés dans les services déconcentrés, équipements sportifs disponibles, diplômes délivrés, activité et emploi associatif et sport). La plupart des indicateurs sont bruts

---

<sup>38</sup> [www.sportsdenature.gouv.fr/publications/dta](http://www.sportsdenature.gouv.fr/publications/dta)

<sup>39</sup> <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/index.htm>

à l'exception de quelques ratios. Par exemple, figure dans le panorama le taux d'équipement en équipements sportifs (hors sports de nature) pour 100 habitants. Il va de 0,1 pour Mayotte et 0,2 pour l'Île-de-France à 0,5 pour la Bretagne, la Bourgogne-Franche Comté, le Grand-Est ou encore la Nouvelle Aquitaine. En termes d'équipements, de façon macroscopique, on constate donc bien des différences régionales. De même y figure la part de l'emploi associatif en équivalents temps plein (ETP) dans l'emploi total en 2015, avec des pourcentages allant de 5,1 % en Île-de-France (le plus faible) à 9,8 % en Bretagne, en passant par 8,8 % en Occitanie – les 4 départements et régions d'outre-mer (DROM) – Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion – se situant sur des valeurs moyennes (Mayotte non définie).

Mais ces indicateurs ne permettent pas d'obtenir une synthèse comparative des types de pratiques ni de vérifier si d'éventuelles cultures sportives régionales sont toujours d'actualité. Quelques outils utilisent les licences sportives, comme le site Slate.fr qui produit des cartes anamorphosées<sup>40</sup>. Les données utilisées sont extraites de l'*Atlas national des fédérations sportives*<sup>41</sup> (INJEP, 2019) qui présente de très nombreuses données, par exemple rapportées à des zones déterminées (QPV, ZRR) ou des tranches d'âges (moins de 20 ans et plus de 60 ans). L'ensemble est situé dans le contexte des données de l'enquête 2015 SRCV de l'INSEE, au cours de laquelle 47,1 % de la population française âgée de 16 ans et plus ont déclaré avoir pratiqué une activité sportive durant les douze derniers mois. Mais l'atlas étant essentiellement constitué de données issues du recensement des licences, il ne nous informe pas sur la pratique non licenciée dont on a vu qu'elle était majoritaire parmi les pratiquants. En outre, nous retombons ici sur les problèmes développés au début de cette revue de littérature, à savoir les écarts importants de taux de pratique suivant la définition même d'une pratique sportive. Pour revenir à la synthèse comparative des données liées au type de pratique, une exploitation secondaire des données utilisées pour l'Atlas des fédérations sportives aurait néanmoins pu permettre une intéressante étude comparative par régions. Cette étude peut être envisagée par le biais de la publication en 2020 par l'INJEP de fiches régionales du sport<sup>42</sup>.

---

<sup>40</sup> [www.slate.fr/story/93121/cartes-france-sport](http://www.slate.fr/story/93121/cartes-france-sport)

<sup>41</sup> L'objectif de cet atlas est de « permettre un état des lieux partagé des pratiques licenciées en France au service des acteurs »

<sup>42</sup> Les fiches régionales du sport sont accessibles [en ligne](#).



## 4. Thèmes actuels touchant à la pratique des activités physiques et sportives

---

Nous présentons ici quelques thèmes transversaux ou généraux, en lien avec la pratique d'activités physiques et sportives.

### 4.1 Pratique d'activités physiques et sportives et consommation d'informations et de spectacles sportifs

Alors même que la consommation d'informations et de spectacles sportifs est en forte croissance depuis quelques années<sup>43</sup>, notamment grâce aux combats engagés pour la gestion des droits télévisuels des grands événements sportifs, et grâce aux chaînes de télévision qui ont fait de la diffusion du sport leur cheval de bataille, on trouve très peu de données sur le sujet directement liées à une enquête sur la pratique sportive et d'autres types de consommations. Pourtant, ce n'est pas une thématique nouvelle. Une exploitation de l'enquête menée en 2001 sur les pratiques sportives auprès de 1 501 jeunes âgés de 12 à 17 ans avait donné lieu à la publication d'un chapitre d'ouvrage (Lefèvre, Michot, 2004). Elle montrait notamment une consommation d'informations sur le sport plus conséquente que la pratique du sport elle-même dans cette tranche d'âge, et une affinité forte entre cette consommation et la pratique sportive elle-même. Elle confirmait également un effet du genre sur les pratiques (très masculines), qui s'orientaient vers les programmes sportifs à la télévision, la lecture de quotidiens ou de magazines et la fréquentation des rencontres sportives. Enfin les jeunes et les pratiquants aux revenus les plus élevés étaient plus fréquemment inscrits dans une structure sportive, c'était aussi le cas en termes de consommation d'informations et de spectacles sportifs. Cela posé, outre le fait que ce constat était limité à des adolescents, le paysage de consommation d'informations de spectacles sportifs a largement évolué en presque 20 ans. Quelques données existent, par exemple fournies par Jean-Paul Caille (2020), permettant de savoir que chez les 13-14 ans, 7 sur 10 ont suivi en 2019 l'actualité sportive et 4 sur 10 sont allés voir un match ou une compétition au moins une fois dans l'année.

Le principal document de présentation des résultats de l'ENPPS 2010 (Lefèvre, Thiéry, 2010) ne traite toutefois pas ce sujet, ni celui de l'ENPPS 2000 (Mignon, Truchot, 2001). Les productions 2017 et 2020 des chiffres clés du sport ne l'évoquent pas non plus. On trouve quelques données à la marge dans les baromètres UCPA. Celui de 2015 traite des pratiques digitales qui émergent chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ces pratiques, « *ancrées dans la réalité des activités et le partage* », ne sont pas sans lien avec la consommation d'informations. En effet, dans un monde qui mixe les différentes sources d'informations, la frontière entre information globale (celle que l'on peut lire dans un quotidien en ligne) et information ciblée (celle d'un réseau social, de la chaîne Youtube d'un influenceur ou d'une influenceuse, ou encore

---

<sup>43</sup> Le volume horaire de programmes de sport à la télévision, toutes chaînes confondues, est par exemple passé de 50.000 heures en 2000 à presque 180.000 heures en 2015, en croissance régulière, avec une croissance de 80% entre 2010 et 2015 (Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2016)

celle ramenée par une application de ciblage d'information) n'est plus aussi nette que par le passé, la porosité entre les différents modes d'informations étant devenue la norme.

Du point de vue des pratiques physiques et sportives, une certaine porosité existe également avec l'introduction de nouvelles pratiques comme l'e-sport, défini par France Esport<sup>44</sup> comme « *l'ensemble des pratiques permettant à des joueurs de confronter leur niveau par l'intermédiaire d'un support électronique, et essentiellement le jeu vidéo, et ce quel que soit le type de jeu ou la plateforme (ordinateur, console ou tablette)* ». Le baromètre UCPA de 2018 montre que « *plus d'un jeune sur deux utilise désormais une appli en lien avec sa pratique sportive* » et que « *les sportifs évoluant en milieu naturel aiment partager leur expérience sur les réseaux sociaux* », ces partages devenant à leur tour source de consommation, le spectacle pouvant être lié au simple visionnage, par exemple, de la vidéo d'une descente en wingsuit dans les Alpes, le modèle économique faisant vivre les professionnels de la discipline étant très différent de tout ce qui a été connu jusqu'ici<sup>45</sup>.

Le baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2019, préparé par le CREDOC et l'INJEP, livre quelques informations intéressantes, quoique non directement liées au sport. Premièrement, il y est mis en évidence que « *pour occuper leur temps libre, les jeunes privilégient la sociabilité, le numérique et le sport* » : 27 % d'entre eux passent du temps sur internet, quand 26 % font du sport, 14 % regardent la télévision et 6 % pratiquent des activités de création numérique en ligne (blog, site vidéo...). De plus, en 2019, « *plus d'un jeune sur deux (53 %) s'est rendu à au moins un événement sportif au cours de l'année* ». Mais cet aspect n'est pas suffisamment développé ; il manque notamment les formes de « fréquentation » d'un événement sportif autres que le déplacement physique sur les lieux de la manifestation. Pourtant, lors de certains événements sportifs, la participation à distance (que ce soit en spectateur ou en acteur) est très largement supérieure à la participation présentielle, par exemple pour les paris sportifs. À titre de comparaison, la partie « création et consommation artistique » de ce baromètre est beaucoup plus développée que la partie traitant de la « pratique d'activités physiques et sportives et consommation d'informations et de spectacles sportifs ». Concernant les activités réalisées sur Internet, aucun item sur le sport n'est proposé, contrairement au fait de lire des livres, regarder des émissions ou télécharger de la musique. Pourtant, le baromètre montre une préférence à 70 % pour des activités qui permettent de sortir de chez soi, contre 30 % pour des activités qui peuvent être pratiquées à la maison. Un focus sur les activités liées au sport aurait ici été intéressant. Cette donnée paradoxale serait d'autant plus pertinente à regarder que Müller montre dans une note Credoc (2018) que « *le cadre de prédilection des jeunes pour faire du sport est le domicile : 53 % des jeunes sportifs pratiquent chez eux* ». Certes, la tranche d'âge n'est pas tout à fait la même<sup>46</sup>, mais la donnée mériterait que l'on s'y penche.

<sup>44</sup> France Esport est le rassemblement en association créée en 2016 des principaux acteurs du développement de l'Esport en France et des syndicats professionnels du jeu vidéo.

<sup>45</sup> Nombre de sportifs de l'extrême tirent leurs revenus du sponsoring, qui a pu se développer grâce à la visibilité que leur offrent par exemple les réseaux sociaux ou Youtube, ou encore des recettes publicitaires générées via ce type de plateformes.

<sup>46</sup> La variation est faible : 15 ans dans un cas et 16 ans dans l'autre. Mais cela impose la prudence.

## 4.2 Accidentologie des activités physiques et sportives

Le sujet de l'accidentologie des activités physiques et sportives est couvert par l'ENPPS 2010<sup>47</sup>. À partir de ces données nationales, Elfeki Mhiri et Lefèvre (2012) notent par exemple que « 9 % des personnes de 15 ans et plus interrogées ont déclaré avoir été victimes d'un accident pendant la pratique d'une activité physique ou sportive (APS) au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête ». 20 % de ces accidents ont conduit à une hospitalisation et 25 % à un arrêt de l'activité professionnelle ou scolaire, avec une prévalence plus importante chez les jeunes (15 – 18 ans) et les jeunes adultes ainsi que chez les hommes, « tous âges confondus et quel que soit leur niveau de pratique ». Enfin, le risque d'accident est corrélé à la multiplicité et la fréquence des pratiques, tant chez les hommes que les femmes, avec un effet net de la compétition et de la participation à des rassemblements sportifs. En raison de l'ensemble des paramètres vus plus haut, il n'est pas non plus étonnant de constater que d'autres facteurs jouent sur le risque d'avoir un accident, comme le statut socioéconomique et le lieu de résidence. Toujours à partir de l'ENPPS 2010, Sondès Elfeki Mhiri et Brice Lefèvre (2012) élaborent un tableau synthétisant les déclarations d'accidents en fonction des pratiques déclarées. Le football y arrive très nettement en tête (13 % des pratiquants ont subi un accident durant la pratique de cette activité ; 10 % des Français ont déclaré avoir pratiqué le football au cours des douze mois précédant l'enquête), devant le tennis et le vélo utilitaire (dans les deux cas 6 % d'accidents parmi les pratiquants pour 6 % de pratique dans l'ensemble de la population). À l'inverse, les deux activités les plus déclarées semblent moins accidentogènes : la marche de loisir ne fait l'objet que de 1 % de déclarations d'accidents pour 53 % de déclarations de pratique et la natation de loisir fait état d'un pourcentage quasi nul pour 24 % de pratique déclarée.

Ce dernier exemple est très intéressant car les chiffres précédents tirés de l'ENPPS 2010 ne font pas état de la nature des accidents<sup>48</sup>. On se heurte aussi à la problématique du secret médical, voire de la fiabilité des déclarations d'accidents, pas forcément uniformisées ni harmonisées. Par exemple, une noyade est-elle un accident ? On entre ici dans des détails très techniques qui, en l'absence d'une définition officielle, rendent les comparaisons compliquées. De même, les entorses contractées sur un terrain de football sont-elles plus couramment déclarées que celles contractées en randonnée ? Enfin, d'autres effets complexes peuvent biaiser les analyses, par exemple les accidents scolaires en éducation physique et sportive doivent désormais donner lieu à des déclarations d'accident systématiques, alors que lors de simples activités de loisir, tous les incidents ne sont pas forcément identifiés. On voit donc là encore que la présentation de données produites doit s'accompagner d'une description soignée du mode de recueil de l'information. Par ailleurs, ces informations sont-elles faciles à obtenir ? En réalité, l'accidentologie dans le sport ne fait pas partie des domaines essentiels présentés pour comprendre les activités physiques et sportives. On en prendra pour preuve l'absence de cette donnée dans les chiffres clés du sport 2017 et 2020. On peut en revanche trouver des données sectorielles, en particulier dans les sports de nature, à l'instar du document publié par l'association des médecins de montagne, relatif à leur

---

<sup>47</sup> Cette partie de l'enquête a d'ailleurs fait l'objet d'un *Stat-info* spécifique de 6 pages en 2012 (Elfeki Mhiri, Lefèvre). L'ENPPS est la seule enquête nationale sur le sujet permettant d'avoir des informations par activité pratiquée, les autres données disponibles étant souvent parcellaires ou issues d'extrapolations d'enquêtes portant sur d'autres sujets, ou de remontées par les médecins.

<sup>48</sup> Par contre, la publication d'Elfeki Mhiri et Lefèvre indique que « dans l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives, on comptabilise en tant qu'« accident » tout incident de santé survenu au cours de la pratique dans les 12 derniers mois : fracture, entorse, claquage, tendinite, perte de connaissance, malaise... L'hospitalisation et l'arrêt d'activité sont considérés comme des critères mesurant la gravité de l'accident ».

observatoire d'accidentologie et d'activité sur les sports de glisse (2020). Avec pour titre « L'accidentologie des sports d'hiver, saison 2018–2019 », ce document fait état de 143 112 blessés sur les pistes au cours de la saison. Les trois-quarts de ces blessés le sont en ski et la quasi-totalité du reste l'est en snowboard, moins de 1 % des accidents concernant d'autres pratiques. Mais un tel document étant par nature un résumé de la richesse des données auxquelles on ne peut accéder librement, on ne peut pas aller beaucoup plus loin dans l'analyse. En outre, il faut souligner que ce chiffre est une extrapolation, la donnée étant parcellaire. En effet, la mesure est variable suivant les remontées des cabinets médicaux, dont seulement certains adhèrent à l'association des médecins de montagne. Il y a donc des variations significatives avec les données d'autres sources, par exemple celles du système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM).

D'autres informations sont disponibles. Il existe par exemple une enquête annuelle sur les accidents de la vie courante, accessible sur le site de Santé publique France. Malgré un biais important présenté plus loin, l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC) apporte des éléments intéressants, comme, la part d'accidents déclarés liés au sport : 18,5 % en 2017, à comparer aux 3,1 % d'accidents au titre du bricolage, 34,1 % au titre des jeux et loisirs ou 7,6 % au titre d'une activité domestique. La méthodologie est extrêmement rigoureuse et « repose sur l'enregistrement exhaustif et permanent des recours aux urgences pour accident de la vie courante (AcVC), avec des données concernant la personne accidentée (âge, sexe, résidence, profil social), sa prise en charge (date et heure d'arrivée aux urgences, traitement, hospitalisation éventuelle), les caractéristiques de l'accident (mécanisme, lieu, activité, type de lésion, partie du corps lésée), les produits (agents, éléments) impliqués dans l'accident ». Mais pour autant qu'elle soit rigoureuse sur le plan méthodologique, cette enquête n'est pas représentative, car limitée à un ensemble d'hôpitaux en réseau (entre 7 et 10 suivant l'année considérée, ce qui est assez faible). On voit donc que des enquêtes présentant un certain degré de rigueur dans la production des données peuvent malgré tout présenter des biais. Bernard Thélot *et al.* (2015) rappellent quelques-unes d'entre elles, en précisant pour chacune les conditions de production et l'analyse qui en est faite. Les données en sont souvent régionales ou limitées à un certain type de public. Sur ce sujet, il reste donc à disposer de données représentatives et récentes au niveau national.

### 4.3 Quelques comparaisons internationales sur les pratiquants

En termes d'activités physiques et sportives, on est aujourd'hui tenté de procéder à des comparaisons internationales. Il faut prendre là de très nombreuses précautions, la définition même du sport posant des soucis identiques à ceux que nous avons pu voir pour la France, voire accrus par les différences culturelles entre pays. La gestion du sport et la place de l'État dans sa gouvernance peuvent également induire des différences notables, notamment dans les dispositifs de mesure et de recensement des activités physiques et sportives. L'Eurobaromètre (voir partie 1) permet néanmoins d'avoir une vision macroscopique et d'établir des comparaisons, grâce au recours à la même méthodologie pour l'ensemble des pays. Ainsi, les résultats de l'Eurobaromètre 2017 indiquent une baisse de la pratique sportive : « 46 % de la population européenne ne pratique jamais de sport. Cette proportion augmente continuellement depuis des années (4 % de plus qu'en 2013). En France cette proportion est également de

46 % ». Les variations vont de + 27 points pour la Hongrie<sup>49</sup> à – 19 points pour Malte, la France « gagnant » 4 points<sup>50</sup>. Les constats sont assez généraux mais confirment une baisse de la quantité d'activités physiques, plus d'un tiers des Européens se trouvant dans ce cas de non-activité (avec une baisse moyenne de cinq points en quatre ans). Sans surprise, des indicateurs tels que le genre, l'âge, le niveau d'éducation et la catégorie socioprofessionnelle sont en lien avec le niveau de pratique. Par exemple, y compris au niveau européen, les hommes pratiquent davantage que les femmes, avec une prévalence liée à l'âge, très importante pour les 15-24 ans (18 points d'écart entre hommes et femmes). Plus le niveau d'éducation et la catégorie socioprofessionnelle sont élevés, plus le taux de pratique d'activités physiques et sportives est fort. L'Eurobaromètre donne également des indications sur les lieux de pratique, sur l'adhésion à des clubs sportifs, et sur les motivations de la pratique, au premier rang desquelles se trouve systématiquement la santé.

D'autres points de comparaison peuvent être établis sur la base d'enquêtes réalisées dans des pays aux caractéristiques sociodémographiques, culturelles, géographiques ou économiques proches de la France.

On trouve par exemple une étude assez complète sur la population suisse en 2014 (Lamprecht *et al.*, 2014) sur la base d'une enquête réalisée sous la forme d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur (CATI), suivis d'une enquête en ligne, à laquelle 17 756 personnes ont participé (10 652 entretiens téléphoniques, 7 104 questionnaires remplis par Internet). Les indicateurs étudiés sont assez semblables à ceux utilisés pour l'enquête française de 2010 avec, par exemple, une rubrique « accidentologie », qui fait état de 8 % d'accidents et confirme que « *les hommes sont plus souvent victimes d'accidents de sport que les femmes* ». Quelques études comparatives existent, à l'instar de celle menée entre la France et l'Espagne (Lefèvre *et al.*, 2020). Ses auteurs montrent notamment l'impact des effets de territoire sur les pratiques physiques et sportives en France et en Espagne, relativisant ainsi l'idée d'une mondialisation forte des pratiques. Ils confirment également divers constats, comme la figure emblématique et dominante du jeune cadre dynamique et évolutif (au sens évoqué par Pociello en 1995), ayant pour marqueur culturel distinctif une certaine forme de zapping caractérisée par l'accumulation d'un grand nombre de pratiques.

En Belgique, des éléments sur la pratique sportive peuvent être tirés d'une enquête plus générale portant sur la consommation alimentaire (Bel *et al.*, 2016). Le chapitre relatif au sport s'intitule « *Activité physique et sédentarité* ». Ainsi, en 2014 « *56,0 % des enfants (de 3 à 9 ans) sont membres d'un club sportif. Ce pourcentage est plus élevé parmi les enfants âgés de 6 à 9 ans (64,8 %) que parmi les plus jeunes, âgés de 3 à 5 ans (43,6 %), cette différence étant significative après standardisation pour le sexe (OR 2,39 ; IC 95 % 1,76-3,23)* ». Y figurent également les temps de pratique sportive : « *En Belgique, en 2014, les adultes pratiquent, en moyenne, 1 heure et 46 minutes par jour d'activités physiques d'intensité modérée à soutenue.* » La méthodologie est ici différente de celle utilisée en France et ne permet pas de comparaisons fiables. Pour preuve, le classement des activités se fait en catégories auxquelles des calculs et des facteurs de correction sont appliqués. Finalement, pour comparer les taux de pratiques au

---

<sup>49</sup> Rappelons qu'il s'agit de non-pratique. Cette façon de présenter les taux de pratique peut entraîner des confusions. Ici, on a une chute spectaculaire de la pratique en Hongrie et une hausse de la pratique à Malte.

<sup>50</sup> Ce qui signifie qu'en France, on a 4 points de plus de non-pratiquants. Cela correspond donc à une baisse de 4 points de la pratique. On peut toutefois regretter que pour la France, l'échantillon ne soit constitué que d'un millier d'individus.

niveau international, l'outil le plus pertinent reste l'Eurobaromètre car la même méthodologie est appliquée à l'ensemble du territoire européen<sup>51</sup>.

## 4.4 Les relations entre le sport et la santé, nouvel axe de développement ou redécouverte ?

L'étude des relations entre les activités physiques et sportives et la santé a toujours existé. Le premier institut régional d'éducation physique (IREP), créé à Bordeaux en 1927, était rattaché à la faculté de médecine de l'université. Certes, les aspects liés à la santé n'ont pas toujours eu la même importance dans les politiques sportives françaises. Mais les questions de santé ne sont jamais très loin de celles liées aux pratiques physiques et sportives, que ce soit en termes de lutte contre certaines pathologies, de justifications de mise en place de certaines politiques publiques ou encore tout simplement de sport de haut niveau. Ainsi la santé est l'un des domaines pour lesquels il est le plus facile de trouver des données de mesure relatives aux activités physiques et sportives pratiquées. Mais, d'une part, cela rend la compilation des analyses beaucoup plus complexe et, d'autre part, cela n'empêche pas que les aspects de santé ne soient pas abordés dans des études sur la pratique sportive, tous les questionnaires ne pouvant pas traiter de l'ensemble des sujets.

À l'inverse, pour la même raison, on peut également trouver des études sur la santé dans lesquelles la question sportive n'est pas abordée. C'est par exemple le cas d'un ouvrage qui propose des analyses du baromètre santé 2010 (Beck, Richard, 2013). Dans ces analyses du baromètre santé, 13 chapitres correspondent à diverses questions telles que le tabagisme, les consommations de boissons alcoolisées chez les 15–30 ans, l'usage d'Internet pour la santé, l'alimentation, les conduites alimentaires, ou encore le sommeil. L'oubli de la mesure de l'activité physique, ou du moins de sa présentation dans le cadre d'un ouvrage sur les comportements de santé, est pour le moins problématique. Le questionnaire utilisé en 2010, disponible sur le site de Santé publique France, ne propose pas d'item lié aux activités physiques et sportives. En revanche, des versions plus récentes du baromètre ont introduit une question sur la pratique d'activités physiques et sportives. La version datant de 2017 propose ainsi une liste conséquente de sports, une mesure de la fréquence de pratique et deux ou trois questions supplémentaires incluant la prise de produits pour améliorer les performances, mais les publications disponibles liées à la mesure 2017 n'en font pas l'analyse. On retrouve ce problème dans une note de la DREES (Guignon *et al.*, 2019), portant sur les enquêtes nationales de santé en milieu scolaire et indiquant qu'en 2017 les « adolescents

---

<sup>51</sup> Signalons que le sport et la culture n'étant pas dans le champ d'action de la Commission européenne, cette dernière n'utilise pas Eurostat, direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire. Eurostat a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, en collectant, harmonisant et agrégeant les données publiées par les instituts nationaux de statistiques des pays membres de l'Union européenne, des pays candidats à l'adhésion et des pays de l'Association européenne de libre-échange. Mais pour le sport, la Commission européenne se contente de l'outil secondaire qu'est l'Eurobaromètre. Quelques rares données peuvent néanmoins compléter le tableau, comme par exemple l'enquête EHIS (Enquête européenne par entretien sur la santé d'Eurostat). C'est à ce jour la seule enquête de statistique publique évoquant au niveau européen la pratique sportive, par le biais d'une seule question relative à la pratique sportive dans le questionnaire.

*sont plutôt en meilleure santé physique mais plus souvent en surcharge pondérale* »<sup>52</sup>. Dans cette note de six pages, l'évocation des activités physiques et sportives est limitée à quelques lignes sur la déclaration par les jeunes d'une pratique sportive en dehors de l'école, « *74 % des élèves déclarent pratiquer un sport (en club ou pas), les garçons plus que les filles (81 % contre 67 %)* ».

Pourtant, nombre d'indicateurs montrent que le volume d'activités physiques et sportives est un marqueur fort de la santé. De façon générale, Sarah Bel *et al.* (2016) rappellent que « *le manque d'activité physique constitue le quatrième facteur de risque de mortalité au niveau mondial. Chez les adultes, la pratique d'une activité physique régulière s'avère bénéfique car elle permet de réduire le risque de maladie cardio-vasculaire, de diabète, de cancer du sein et du côlon et de dépression. Chez les enfants et adolescents, le fait de pratiquer une activité physique régulière favorise le développement d'un appareil locomoteur et cardiovasculaire sain. Cela leur permet, en outre, d'apprendre à coordonner et contrôler leurs mouvements et de garder un poids adéquat* » (p. 41). Il serait donc intéressant de travailler à la construction d'un indicateur harmonisé, qui pourrait être facilement repris dans des questionnaires relatifs à la santé, pour mesurer le niveau d'activité physique, sur le modèle de l'International Physical Activity Questionnaire (IPAQ) récemment adapté en français par l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS)<sup>53</sup>.

Bel *et al.* (2016) ont utilisé des méthodes objectives de mesure du niveau de l'activité physique : « *dans le cadre de l'enquête de consommation alimentaire 2014-2015, le niveau d'activité physique des enfants âgés de 3 à 9 ans a été mesuré au moyen d'accéléromètres* ». Mais ils ont aussi mesuré d'autres indicateurs, comme « *les modes de transport utilisés pour se rendre à l'école ou la pratique de sport* ». Et pour les adultes, ils ont précisément utilisé ce questionnaire d'auto-évaluation IPAQ, qui permet d'évaluer à la fois le volume total d'activité physique des adultes et leur activité physique selon quatre domaines distincts : pendant le transport, pendant le temps libre, au travail et lors des tâches ménagères.

Quelles données sont disponibles en France pour étudier le lien entre sport et santé ? On trouve par exemple des rapports de l'INSERM, tels que celui publié en 2014 par France Caillavet *et al.*, sous le titre « *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique* ». Fruit d'une expertise collective, cet imposant travail de presque 600 pages hors annexes s'appuie sur les données issues de la littérature scientifique disponible fin 2012, regroupant près de 1 900 documents récents issus de bases de données comme Medline, Web of science, Scopus et Pascal. En particulier, sous le titre « *Activité physique et sédentarité en France* », le chapitre 6 effectue une revue large des différents outils utilisés depuis les années 1970 jusqu'en 2012, tant sur les jeunes que sur les adultes. Il est tout de même noté qu'à date de publication du rapport, « *peu de données sur la sédentarité des jeunes sont disponibles en France* » et « *comme pour les jeunes, peu de données sur la sédentarité des adultes en France sont disponibles* ». Un focus est effectué sur les départements d'outre-mer. Enfin, en sus des très nombreuses données disponibles, on peut lire que « *concernant la sédentarité, estimée à partir du temps passé assis,*

---

<sup>52</sup> Depuis l'année scolaire 1999-2000, le ministère chargé de la santé – direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (DREES) et direction générale de la santé (DGS) – organise, en partenariat avec le ministère chargé de l'éducation nationale – direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) – des enquêtes sur la santé des élèves à trois moments clés de leur scolarité : en grande section de maternelle (5-6 ans), en CM2 (9-10 ans) et en 3<sup>e</sup> (14-15 ans). Ces enquêtes sont biennales. Elles constituent un élément central de la surveillance de l'état de santé et du recours à la prévention chez l'enfant et l'adolescent. L'échantillonnage des écoles est effectué par la DEPP. 30 000 élèves constituent l'échantillon de grande section de maternelle et 10 000 élèves en classes de CM2 et de 3<sup>e</sup>. Les résultats disponibles les plus récents concernent l'enquête de 2017.

<sup>53</sup> <https://onaps.fr/outils-devaluation/#aps>

*on constate une augmentation dans la population du fait de l'évolution de la société et de ses modes de vie* ». Une référence est faite à l'Eurobaromètre, la France se situant « *dans la moyenne européenne avec presque 5 h de temps passé assis au cours d'une journée* ». Rédigé par Anne Vuillemin, le chapitre indique que « *ce champ de recherche étant relativement récent (début en 2005), des mesures plus détaillées des activités sédentaires sont nécessaires pour avoir une meilleure description de ce comportement dans la population française et étudier les relations entre activité physique et sédentarité* ». On voit ici une approche du lien entre santé et pratique d'activités physiques et sportives par le prisme de la sédentarité. Dans le chapitre 9 (« Déterminants de l'activité physique et de la sédentarité »), une large place est faite aux études étrangères.

Signalons également quelques exemples de travaux, assez différents les uns des autres, de façon à montrer la variété des ressources disponibles. Dans la foulée de la création en 2015 de l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS), un « *report card* » français a été proposé en 2016 par un groupe de chercheurs, sous la direction de David Thivel. Cet outil vise de façon simple à présenter un certain nombre de données et d'indicateurs, avec un double objectif : permettre un bilan du niveau d'activité physique et des comportements sédentaires des enfants français et positionner la France et les acteurs nationaux au regard de près de 40 pays publiant chaque année ce rapport sous l'égide du groupe international « Global Alliance ». L'originalité de ce travail est de lier de façon simple les données disponibles, les objectifs en recherche et des recommandations. Quasiment en même temps, un rapport de recherche publié par Haïfa Tlili et Hélène Joncheray (2016) explore les mêmes pistes. Il y est constaté que « *la santé et l'activité physique sont des sujets qui échappent de plus en plus aux jeunes* ». Le rapport donne des éléments de compréhension, des résultats de terrain, rappelle les données disponibles et propose quelques préconisations. On trouve aussi des travaux universitaires, tels que des thèses de doctorat. Citons par exemple celle de Mehdi Menai en 2015, intitulée « *Activité physique, transport actif et sédentarité : facteurs individuels associés et conséquences sur la santé chez les adultes français. Santé publique et épidémiologie* ». Ce travail s'appuie sur un corpus large, issu des études NutriNet-Santé (39 295 sujets) et SU.VI.MAX (2 841 sujets). L'auteur a « *mis en évidence que les différentes pratiques de marche (pour aller au travail, de loisir et utilitaire) et leurs relations avec des facteurs individuels ne sont pas homogènes, que lors du passage à la retraite la diminution d'activité physique professionnelle n'était pas compensée par les nouveaux comportements développés, et enfin que les spécificités de l'activité physique et de la sédentarité pouvaient influencer sur des facteurs de risque cardiométaboliques et sur le sommeil* ». Nombre d'autres travaux existent, nécessitant des mesures de la pratique d'activités physiques et sportives, à l'instar de l'enquête ESTEBAN citée plus haut. Enfin, l'INJEP, à partir du Baromètre Sport 2018, produit également des ressources. Par exemple Patricia Croutte, Jörg Müller et Bruno Dietsch (2019) expliquent que la pratique d'une activité physique et sportive vise « *d'avantage à se maintenir en bonne santé ou à se détendre qu'à se dépasser ou à éprouver des sensations fortes* ».

## Conclusion et perspectives

---

Finalement, que conclure de cette revue de littérature ? Si l'on regarde le dernier point abordé, à savoir l'ensemble des travaux sur les liens entre pratique d'activités physiques et santé, on se rend compte qu'il y a pléthore de productions disponibles, avec une très grande disparité dans les objectifs fixés, les outils utilisés et les résultats obtenus. Sur d'autres thèmes existent des productions souvent inégales, donc difficilement exploitables, en particulier quand elles concernent des échantillons non représentatifs de l'ensemble de la population. C'est également le cas quand la construction de l'outil d'enquête est fait dans l'urgence, sans prendre le temps d'une concertation entre un ensemble varié d'acteurs et parties prenantes<sup>54</sup>, ou encore sans test de questionnaire. C'est notamment le cas de certaines enquêtes réalisées par des instituts privés pour des commanditaires privés et qui, dans ce cadre, ne visent qu'à produire rapidement un court sondage répondant à un besoin ponctuel d'information. Quel pourrait alors être le principal enseignement à en tirer ?

Il nous semble que nous pouvons reprendre la vision prospective déjà ancienne du statisticien Joseph Klatzmann, ancien administrateur à l'INSEE, ancien directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, qui proposait un avertissement dans un ouvrage alertant sur la montée en puissance des enquêtes : « *Moins d'enquête, sur des échantillons plus importants, et en prenant plus de soin pour leur réalisation, ça ne coûtera pas plus cher, et permettra d'obtenir des résultats détaillés (différences d'opinion selon les catégories) qui auront enfin un sens. Mais même avec des échantillons de grande taille, il faudra prendre garde à ne pas tirer des enquêtes plus qu'elles ne peuvent donner* » (1992).

Passé cet avertissement, Mignon (2015) rappelle deux faits qui illustrent l'évolution du statut des activités physiques et sportives dans la société. Le premier peut être vu comme positif : l'allongement de la durée de vie sportive. Le second peut être vu comme négatif : l'éventuel déclin de la pratique physique et sportive chez les jeunes. Si l'on reste sur ces deux seuls constats, il faut procéder à des vérifications. L'allongement de la durée de vie sportive doit être défini, travaillé, confirmé par le biais d'indicateurs précis, à la fois objectifs et subjectifs. S'il est possible de contrôler les adhésions fédérales d'une certaine population de pratiquants, la mesure objective des pratiques réelles dans la vie de tous les jours reste un véritable challenge. On peut certes doter un certain nombre de personnes de boîtiers qui vont contrôler l'activité au quotidien, ou encore travailler sur la récupération de données des multiples objets connectés qui mesurent cette activité, y compris durant les phases de sommeil. Mais on ne peut nier que les taux d'équipement pour ce type de matériel sont très dépendants des conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les pratiquants. Et surtout, on ne peut être certain de la nature d'une activité qui fait, par exemple, monter les pulsations cardiaques en zone aérobie, la montée des pulsations pouvant tout aussi bien être due à une activité sans lien avec une activité sportive. C'est là qu'interviennent les enquêtes déclaratives, par questionnaire (quel que soit le mode de passation) ou par entretien. Malgré la limite de ne pouvoir vérifier l'ensemble des déclarations par des indicateurs objectifs, elles permettent à un enquêteur d'essayer d'en vérifier certaines. Bien sûr, un dispositif quasi idéal serait de coupler différentes méthodes, en liant les déclarations de pratique d'activités physiques et sportives à un suivi par des appareils de mesure (de type bracelet connecté) et un carnet de suivi d'activité. Mais cette

---

<sup>54</sup> Pour une enquête nationale portant sur plusieurs milliers de personnes enquêtées, l'existence d'un conseil scientifique et la mise en œuvre d'une méthodologie éprouvée sont des éléments essentiels à la validité des données produites.

méthodologie lourde ne peut être engagée sur des milliers de personnes, ce qui en diminue l'intérêt sur des indicateurs fins pour lesquels les populations ne sont pas très importantes.

D'autres éléments peuvent éventuellement devoir être pris en compte, par exemple quand les enquêtes comparatives sont réalisées à plusieurs années d'écart. Prenons l'exemple des politiques sportives publiques : même si elles n'ont pas un effet immédiat, les actions engagées peuvent localement ou de façon plus large modifier durablement tel ou tel aspect de la pratique physique et sportive. Par exemple, engager avec les fédérations sportives des objectifs de féminisation des pratiques, l'action en faveur de sportifs handicapés ou encore en direction des publics des quartiers dits prioritaires, peut expliquer des évolutions significatives en termes de pratique, parfois seulement visibles à l'échelle d'une olympiade, voire plus loin dans le temps. Mais *a contrario*, la place des acteurs ou des événements imprévus, voire peu visibles, peut également jouer. Ainsi, sans même présager des évolutions entre ces deux dates, deux mesures à 10 ans d'écart peuvent être très différentes, avec de multiples explications. Il convient donc de bien étudier les contextes qui peuvent expliquer certaines variations. Par chance, pour l'édition 2020 de l'ENPPS, les effets de la nouvelle gouvernance du sport en France ne se feront pas forcément déjà sentir. Mais à l'inverse, la révision générale des politiques publiques (RGPP) de 2007, puis la modernisation de l'action publique (MAP) de 2012 ont sans doute eu un impact non négligeable sur l'évolution des pratiques physiques et sportives en France, au même titre que nombre d'autres leviers (par exemple, la montée en puissance des nouvelles technologies). Cela peut en outre avoir des effets sur d'autres indicateurs, tels que le nombre de sportifs de haut niveau qui évolue au gré de la politique de haut niveau engagé par le ministère chargé des sports<sup>55</sup>. Le nombre de sportifs professionnels pourra également être impacté, en fonction de l'évolution de différents paramètres qui dépendent tant du cadre réglementaire que des décisions des fédérations et des ligues professionnelles. Enfin, la définition même de ce qui entre dans les pratiques gérées par le ministère chargé des sports peut avoir une influence sur les taux de pratique. Notamment, faut-il prendre en compte la montée en puissance des sports connectés, sous différentes déclinaisons qui peuvent aller jusqu'à des dématérialisations virtuelles d'une modalité de pratique réelle, par exemple pour cause de confinement (tour de Suisse sur *home trainer* en avril 2020) ? Doit-on y ajouter l'e-sport ? Ou encore, les pratiques de rééducation à la mobilité mises en place dans des EHPAD par des éducateurs sportifs spécialisés en activités physiques adaptées des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âges doivent-elles être intégrées au panel des activités comptabilisées ? Enfin, la mise en place d'ateliers de marche pour personnes obèses rentre-t-elle dans ce panel ? Il est donc nécessaire d'observer toutes ces évolutions des pratiques dans les enquêtes, afin d'avoir le regard le plus large possible, de pouvoir répondre à l'ensemble des questions que l'on peut se poser et de choisir la définition qui y correspond le mieux.

Par ailleurs, un autre aspect n'est pas traité ici alors qu'il semble essentiel : la question des motivations, présente dans beaucoup d'enquêtes, mais sans enquête spécifiquement dédiée. De fait, contrairement aux études nord-américaines, anglophones, voire australiennes, la question des motivations comme variable expliquant le choix des pratiques d'activités physiques et sportives est pour l'instant relativement peu traitée en France, du moins par les sciences sociales. En général, la définition d'une motivation renvoie à des bases en psychologie, quand il ne s'agit pas d'utiliser des questionnaires et des échelles de mesure validés par la littérature scientifique. Depuis quelques années, on peut cependant voir la

---

<sup>55</sup> Le décompte n'en est pas aussi simple que l'on pourrait le penser, suivant que l'on prend ou non la totalité des listes ministérielles. Certaines disciplines sportives non olympiques peuvent présenter des sportifs dont le niveau peut être jugé élevé, sans que les individus émargent aux listes ministérielles. Une décision ministérielle de réduction ou d'accroissement du nombre de sportifs peut aussi les faire varier.

question des motivations prise en compte par les sciences sociales, avec les tâtonnements inhérents à un nouveau type de variable étudiée. C'est le cas dans l'ENPPS 2010, le baromètre des sports et loisirs de nature en France de 2016, dans les baromètres UCPA-CREDOC, ainsi que dans le Baromètre national des pratiques sportives 2018 ou encore dans l'Eurobaromètre. La difficulté méthodologique consiste à renvoyer un ensemble de motivations suffisamment consensuel pour qu'il puisse couvrir l'ensemble des motivations possibles. Cela nécessite des travaux préalables qui laissent la possibilité aux personnes enquêtées d'exprimer tout type de motivation, pour ensuite opérer des choix sur un socle de motivations à systématiquement proposer dans toute enquête. En outre, les motivations se font à un instant T. Il y a des périodes où ces motivations peuvent énormément varier, en particulier à l'adolescence et en sortie d'adolescence. Une tendance actuelle à certaines formes de zapping peut être constatée chez les jeunes, mais on manque de recul sur les ressorts de ce processus. Et dans l'actualité de l'année 2020, les effets du confinement lié à la pandémie de Coronavirus ont sans doute modifié de façon significative non seulement les possibilités de pratique physique et sportive des Français, mais aussi les motivations liées aux pratiques physiques et sportives auxquelles ils ont pu avoir accès durant les différents confinements et en phases postconfinement.

Finalement, au-delà des constats que l'on peut faire sur le sujet, peut-on proposer des préconisations sur la mesure de la pratique et de la non-pratique des activités physiques et sportives ? En effet, ce ne sont pas les travaux qui manquent, si l'on reprend Gatel et Cormier-Bouligeon (2019, p. 4) : « *le développement de la pratique physique et sportive tout au long de la vie a fait au cours des dernières années et des derniers mois l'objet de rapports nombreux, de grande qualité et d'origines diverses : rapports parlementaires, d'institutions consultatives, de corps d'inspections générales, de think-tank. Leur nombre atteste de l'intérêt porté à ce sujet* ». Les deux auteurs du rapport mettent bien en évidence la diversité des travaux, dont le nombre peut être très important (en attestent les 1 900 documents compilés par Caillavet *et al.* [2014]). Cette hétérogénéité ne va pas dans le sens d'une base homogène à mettre à disposition des concepteurs et des décideurs de l'action publique et explique les écarts parfois surprenants entre deux mesures, liés tant à la définition de ce qui est observé qu'aux méthodes utilisées. Notre proposition serait de contribuer à la construction de cette base solide. Pour cela, nous proposons trois axes de réflexion.

Tout d'abord, cette revue de littérature montre que des enquêtes nationales de statistique publique, comme les différentes éditions de l'ENPPS, doivent être davantage utilisées pour pouvoir servir de base à tous les travaux qui seront ensuite engagés sur le sujet. Si nombre de travaux reprennent des données issues de l'ENPPS 2010, ils n'en font pas forcément la base de la discussion et de l'analyse d'autres données. Cela renvoie également à l'obligation de poser l'enquête menée sous l'égide du ministère des sports comme élément central de toute mesure de la pratique et de la non-pratique d'activités physiques et sportives, sorte de référence incontournable pour tous les travaux sur le sujet.

Une deuxième proposition pourrait consister à dégager un « talon » d'enquête minimum à diffuser auprès de toute personne voulant effectuer une enquête visant à mesurer un aspect de la pratique sportive, sur le modèle de ce qu'a mis en place le ministère chargé de l'enseignement supérieur dans le cadre des enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle et de master. Ce talon est constitué d'un bloc obligatoire de questions, auquel chaque université peut ajouter des questions locales. Ainsi, il serait possible de proposer quelques indicateurs normés à placer dans toute enquête visant à mesurer la pratique d'activités physiques et sportives. Sur un tout autre plan, on peut

aussi prendre comme principe ce qu'a réalisé le ministère des sports sur la méthodologie de diagnostic sportif territorial approfondi (DTA), mis à disposition des acteurs de terrain depuis 2011 (évoqué *supra* en en 3.7). Le service statistique ministériel sport, en lien avec le ministère chargé des sports pourrait ainsi concevoir un guide méthodologique sur la mesure des taux de pratiques d'activités physiques et sportives.

Enfin, la périodicité de 10 ans entre deux enquêtes nationales pilotées par le ministère chargé des sports semble trop longue, une enquête tous les 5 ans semblerait le meilleur compromis entre la nécessité de disposer de données récentes et la complexité de mise en œuvre d'une telle enquête de statistique publique et de son analyse. Voir en effet des publications de 2018 ou 2019 reprenant les données de 2010 sans précautions n'est pas rare et peut engendrer des biais d'analyse sur des aspects dont l'évolution a été rapide. Prenons l'exemple des enquêtes Génération produites tous les trois ans par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). Ce centre est un établissement public sous tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale, du travail et de l'emploi. Il sert de pôle d'études et de recherche au service des professionnels, décideurs, partenaires sociaux et plus largement de tous les acteurs de la formation, du travail et de l'emploi. Sans prétendre à une structure de ce type, le monde du sport (au sens large) mériterait sans doute de s'inspirer du modèle, pour obtenir une récurrence plus forte des enquêtes nationales de mesure de la pratique et la non-pratique des activités physiques et sportives. Et l'on peut également espérer que ces enquêtes trouvent un écho au niveau européen, ce qui serait possible si Eurostat intégrait les activités physiques, sportives, artistiques, de loisir et d'entretien dans le panel d'activités observées. Bien qu'elles restent très tributaires de cultures locales, les activités physiques et sportives dépassent aujourd'hui très largement les frontières, ce qui rend sans doute incontournable l'obligation de disposer d'outils de comparaisons internationales.

## Bibliographie

---

Abelhauser A., Gori R., Sauret M.-J., 2011, *La folie évaluation. Les nouvelles fabriques de la servitude*, Paris, Mille et une nuits.

ASDO, 2016, *Les pratiques sportives et l'engagement associatif des « préseniors » de 55 à 64 ans en Ile-de-France. DRJSCS Île-de-France, restitution finale* ([en ligne](#)).

Beck F., Richard J.-B., 2013, *Les comportements de santé des jeunes. Analyses du baromètre santé 2010*, Paris, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.

Bel S., De Ridder K., Lebacqz T., Ost C., Teppers E., 2016, « Activité physique et sédentarité », in Bel S., De Ridder K., Lebacqz T. (éd.), *Enquête de consommation alimentaire 2014-2015. Rapport 3*. ISP-WIV, Bruxelles.

Bigot R., Croutte P., Recours F., 2010, *Enquêtes en ligne : peut-on extrapoler les comportements et les opinions des internautes à la population générale ?*, CREDOC Cahier de recherche n°273.

Bolloc'h K., 2019, *Mise en place d'un programme d'activités physiques adaptées chez des patients fibromyalgiques. Rhumatologie et système ostéo-articulaire*, Mémoire de master APAS, Université de Rennes.

Bouillon A., Morlat P.-M., 2015, *Baromètre Les jeunes et les loisirs sportifs*, Paris, UCPA, OpinionWay.

Bouttet F., 2017, « Le manque d'activité physique gagne du terrain en France. Précautions et pistes d'explication relatives à l'enquête ESTEBAN », *Carnet Hypothèses*, (<https://padel.hypotheses.org/69>).

Bromberger D., 1995, « De quoi parlent les sports ? », *Terrain*, n°25, p. 5-12.

Bureau, M.-C., 2010, « Du travail à l'action publique : quand les dispositifs d'évaluation prennent le pouvoir », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 128-129, p. 161-175.

Caillavet F., Castetbon K., Cesar C., Chaix B., Charreire H., Darmon N. *et al.*, 2014, *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique. Expertise collective*, INSERM ([en ligne](#)).

Caille J.-P., 2020, « Éclairage - Les pratiques sportives des collégiens », in *France Portrait social. Édition 2020*, INSEE.

Cléron E., 2015, « Femmes et sport », *Stat-info Jeunesse, sport et vie associative*, n° 15-03.

Comité paralympique et sportif français, 2015, *La pratique sportive des personnes en situation de handicap. État des lieux, stratégies et actions* ([en ligne](#))

Conseil supérieur de l'audiovisuel, 2016, *Sport et télévision. Les chiffres clés 2016*.

Coubertin P. (de), 1972 [1905], *Pédagogie sportive*, Paris, Vrin.

Cour des comptes, 2013, *Synthèse du rapport public thématique « Sports pour tous et sports de haut niveau : pour une réorientation de l'action de l'État »*.

CRÉDOC, Baillet J., Brice Mansencal L., Datsenko R., Hoibian S., Maes C., 2019, avec la collaboration de Guisse N., Jauneau-Cottet P., *Baromètre DJEPVA pour la jeunesse 2019*, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude.

Croutte P., Müller J., 2019, *Baromètre national des pratiques sportives 2018*, Réalisé par le CREDOC pour l'INJEP et le ministère des sports, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude.

Croutte P., Müller J., 2021, *Baromètre national des pratiques sportives 2020*, avec le concours d'A. Baron et R. Brosseau, sous la direction de S. Hoiban (CREDOC), INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

Croutte P., Müller J., Dietsch B., 2019, « La santé et le bien-être, premiers ressorts des pratiques sportives », *INJEP Analyses et synthèse*, n° 20.

Defrance J., 2011, *Sociologie du sport*, 6<sup>e</sup> édition, Paris, La Découverte.

Desrozières A., 2008, *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique I*, Paris, Presses des Mines.

Elfeki Mhiri S., Lefèvre B., 2012, « Les accidents liés à la pratique des activités physiques et sportives en 2010 », *Stat-info. Jeunesses, sports et vie associative*, n° 12-05.

FIFAS, FPS, MS, PRNSN, 2016, *Baromètre des sports et loisirs de nature en France*.

Gasparini W., 2012, « Penser l'intégration et l'éducation par le sport en France : réflexions sur les catégories d'analyse sociale et politique », *Movement & Sport Sciences*, n° 78, p. 39-44.

Gassama M., Bernard J., Dargent-Molina P., Charles M.-A., 2018, *Activités physiques et usage des écrans à l'âge de 2 ans chez les enfants de la cohorte Elfe*, Analyse statistique et rapport préparés à la demande et avec le soutien financier de la direction générale de la santé, décembre 2018, INSERM, INED.

Gatel F., Cormier-Bouligeon F., 2019, *Faire de la France une vraie nation sportive. Développer la pratique d'activités physiques et sportives tout au long de la vie*, Rapport rendu à la demande du Premier ministre, Sénat/Assemblée nationale.

Gatinet N., 2019, *Étude des facteurs de non-adhésion des personnes atteintes de déficience visuelle à Handisport Brest*, Mémoire terminal de master de management du sport, Université de Bretagne Occidentale.

Gimbert V., Nehmar K., 2018, *Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous. Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ?* Rapport France stratégie.

Gingras M-E., Belleau H., 2015, *Avantage et désavantages du sondage en ligne comme méthode de collecte de données : une revue de la littérature*, Working paper, n° 2015-02, Montréal, Centre urbanisation, culture, société, Institut national de la recherche scientifique ([en ligne](#)).

Gleizes F., Pénicaud E., 2017, « Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent », *INSEE Première*, n° 1675.

Guignon N., Delmas M.-C., Fonteneau L., 2019, « En 2017, des adolescents plutôt en meilleure santé physique mais plus souvent en surcharge pondérale », *DREES Études & résultats*, n° 1122.

Hénaff-Pineau P., 2009, « Vieillesse et pratiques sportives : entre modération et intensification », *Lien social et politique*, n° 62, p. 71-83.

Hénaff-Pineau P., 2018, « L'adaptation de la pratique des sportifs du grand âge : objet de négociations », *Gérontologie et société*, n° 156, vol. 40, p. 111-126.

Hurtis M., Sauvageot F., 2018, *L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, présenté au nom de la section de l'aménagement durable des territoires et au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

INJEP, 2018, *Les chiffres clés du sport 2017* ([en ligne](#)).

INJEP, 2019, *Atlas national des fédérations sportives 2019* ([en ligne](#))

INJEP, 2020, *Les chiffres clés du sport 2020* ([en ligne](#)).

INSEE, 2014, *Les personnes en situation de handicap en Île-de-France*, INSEE Dossier Île-de-France.

IRDS, 2016, 2018, 2019, 2020, *Les chiffres clés du sport en IDF*.

IRDS, 2017, « La pratique sportive en Île-de-France sept ans avant les jeux », Les dossiers de l'IRDS, n° 37.

Klatzmann J., 1992, *Attention statistiques ! Comment en déjouer les pièges*, Paris, La Découverte.

Koebel M., 2010, « L'intégration par le sport : une croyance durable », *Empan*, n° 79, p. 28-39.

Lamprecht M., Fischer A., Stamm H. P., 2014, *Sport Suisse 2014. Activité et consommation sportives de la population suisse*, Macolin, Office fédéral du sport (OFSP).

Lefèvre B., Michot T., 2004, « La consommation d'informations et de spectacles sportifs : un pilier de la culture sportive des adolescents », in MJSVA – INSEP, *Les adolescents et le sport. Résultats de l'enquête menée en 2001 pour le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et l'Institut national du sport et de l'éducation physique*, Paris, INSEP éditions, p. 129-135.

Lefèvre B., Ohl F., 2012, « Consuming sports : distinction, univorism and omnivorism », *Sport in Society: Cultures, Commerce, Media, Politics*, vol. 15, n° 1, p. 44-63.

Lefèvre B., Ohl F., 2007, « Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : omnivorité, univorité et dissonances », *Movement & Sport Sciences*, n° 62, p. 81-90.

Lefèvre B., Routier G., Llopis-Goig R., 2020, « Sports participation in France and Spain: An international comparison of voraciousness for sport », *Poetics*, n° 81, 101429.

Lefèvre B., Thiéry P., 2010, « Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France », *Stat Info Jeunesse, sports et vie associative*, n°10-01.

Martin O., 2016, *L'enquête et ses méthodes. L'analyse quantitative de données*, 3<sup>e</sup> édition Paris, Armand Colin.

Martin O., 2020, *L'empire des chiffres : sociologie de la quantification*. Paris, Armand Colin.

Mathieu D., Praicheux J., 1987, *Sports en France*. Paris, Fayard/Reclus.

Mathieu D., Praicheux J., Volle J-P., 1992, « Sports en France », *Mappemonde*, n° 2/92.

Megherbi D., 2016 « Profils socio-économiques des pratiquants d'activités physiques et sportives », in Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, INSEP, *La pratique des activités physiques et sportives en France. Résultats de l'enquête menée en 2010 par le ministère en charge des sports et l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance*.

Menai M., 2015, *Activité physique, transport actif et sédentarité : facteurs individuels associés et conséquences sur la santé chez les adultes français. Santé publique et épidémiologie*, Thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité ([en ligne](#))

Mignon P., Truchot G., 2001, « La France sportive », *Stat-Info. Bulletin de statistiques et d'études jeunesse et sports*, n° 01-01.

Mignon P., 2015, « La pratique sportive en France : évolutions, structuration et nouvelles tendances », *Informations sociales*, n° 187.

Ministère des sports, 2019, *Bilan à deux ans. 2017-2019* ([en ligne](#)).

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, INSEP, 2016, *La pratique des activités physiques et sportives en France. Résultats de l'enquête menée en 2010 par le ministère en charge des sports et l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance* ([en ligne](#)).

Müller J., 2018, « Les jeunes aiment le sport... de préférence sans contrainte », *CREDOC Consommation et modes de vie*, n° 297.

Pierre J., Caluzio C., Schut. P-O., 2015, « La pratique sportive des seniors : des profils et besoins variés », *Retraite et société*, n° 2, vol. 71, p. 75-90.

Pociello C., 1995, *Les cultures sportives*, Paris, PUF.

Pociello C., 1999, *Sport et sciences sociales. Histoire, sociologie et prospective*, Paris, Vigot.

Portela M., 2018, « Comment les 18-34 ans consomment-ils en outre-mer ? », *DREES Études & résultats*, n°1059.

Ravenel L., 2011, « Une approche géomarketing du sport. A geomarketing approach to sport », *Annales de géographie*, n° 680, p. 383-404.

Santé publique France, 2018, *Enquête permanente sur les accidents de la vie courante, Résultats 2017*.

Santé publique France, 2020, *Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (ESTEBAN 2014-2016). Volet Nutrition. Chapitre activité et sédentarité 2<sup>e</sup> édition*, Saint-Maurice, Santé publique France ([en ligne](#))

Simões F., 2018, « Pratiques sportives : une hausse portée par les femmes et les seniors », *INJEP Analyse et synthèses*, n° 15.

Thélot B., Pédrone G., Perrine A-L., Richard J-B., Ricard C., Rigou A., Tessier S., Tillier C., 2015, « Épidémiologies des accidents traumatiques en pratique sportive en France », *BEH*, n° 30-31.

Thivel D. et al., 2016, *Activité physique et sédentarité de l'enfant et adolescent. Premier état des lieux en France*, Clermont-Ferrand, Université Clermont Auvergne, Laboratoire AME2P.

Tlili H., Joncheray H., 2016, *L'activité physique, la sédentarité et l'impact sur la santé des jeunes. Projet École active : diagnostic scientifique et recommandations*, Paris, Université Paris Descartes.

Trabal P., Augutsini M., 1998, *Les représentations du karaté pour les cadres, les enseignants et les pratiquants*, Rapport pour l'INSEP.

Zimmer C., Janelli R., 2020, « Les lieux de la pratique sportive en France », INJEP, Fiche Repère ([en ligne](#)).

## PRINCIPAUX RÉSULTATS D'ENQUÊTE EN LIGNE

DREES, INJEP : Panorama statistique Jeunesse, sport, cohésion sociale. Les régions françaises 2020 ([en ligne](#)) : l'« historique » permet d'avoir les données des années précédentes depuis 2011.

ENPPS : Enquête nationale sur pratiques physiques et sportives 2010 ([en ligne](#))

ESTEBAN : Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition, menée entre 2014 et 2016 par l'agence Santé publique France ([en ligne](#)) :

FIFAS, FPS, MS, PRNSN : Baromètre des sports et loisirs de nature en France 2016 ([en ligne](#)).

INJEP : Chiffres clés du sport 2017 et 2020 ([en ligne](#)) ; Chiffres clés de la jeunesse 2019 et 2021 ([en ligne](#)) ; Atlas des fédérations sportives ([en ligne](#))

INJEP-CREDOC : Baromètre national des pratiques sportives 2018 ([en ligne](#)) et 2020 ([en ligne](#))

IRDS : Chiffres clés du sport en Île-de-France, 2016 ([en ligne](#)), 2018 ([en ligne](#)), 2019 ([en ligne](#)), 2020 ([en ligne](#)),

UCPA : Enquêtes Les jeunes et les loisirs sportifs, Rapports d'enquêtes 2015, 2016, 2017 ([en ligne](#)), 2018 ([en ligne](#)).



## Glossaire des sigles et acronymes

---

APAS	Activité physique adaptée-santé
CATI	Computer assisted telephone interview (enquêtes par téléphone)
CAWI	Computer assisted web interview (enquêtes en ligne)
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CROS	Comité régional olympique et sportif
DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère chargé de la santé)
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DROM	Départements et régions d'outre-mer
ENPPS	Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives
ESTEBAN	Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition
FAGE	Fédération des associations générales étudiantes
FIFAS	Fédération française des industries du sport et des loisirs
FPS	Fédération professionnelle des industries du sport et du loisir
INED	Institut national d'études démographiques
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRDS	Institut régional de développement du sport
MJS	Ministère de la jeunesse et des sports
MSJEPVA	Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
PRNSN	Pôle ressources national des sports de nature
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SPF	Santé publique France
SRCV	(Enquête) Statistique sur les ressources et conditions de vie
UCPA	Union des centres de plein air
UNEF	Union nationale des étudiants de France
ZEAT	Zone d'études et d'aménagement du territoire

## LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES EN FRANCE REVUE DE LA LITTÉRATURE ET DES DONNÉES STATISTIQUES

Cette revue de littérature porte sur la pratique et la non-pratique des activités physiques et sportives (APS), pour saisir la diversité des publics et des pratiques. Inscrite dans un contexte pluridisciplinaire (démographie, sociologie et géographie), elle est principalement axée sur les approches quantitatives, en France ou à l'international, à partir d'une définition très large et inclusive de la pratique d'activités physiques et sportives. De fait, les activités étudiées concernent l'ensemble des activités physiques, sportives, artistiques, de loisir et d'entretien (APSALE), dans un spectre qui va du loisir exclusif au travail professionnel, en passant par d'autres fonctions (éducation, santé, intégration, etc.).

Dans ce sens, la pratique d'activités physiques et sportives couvre une multitude d'activités aux caractéristiques parfois contradictoires. Entre les deux pôles extrêmes que sont la pratique sportive comme mode de vie (intensive parfois institutionnalisée et compétitive) d'une part, et la pratique de loisir (hygiéniste, prétexte à convivialité) d'autre part, nombre de modalités différentes sont donc étudiées, à travers différents prismes : pratique occasionnelle, régulière ou intensive, autonome ou encadrée, ancrée ou émergente, conventionnelle ou disruptive, etc.

Après avoir présenté les enjeux de l'identification des activités physiques et sportives actuelles, la revue de littérature intègre les productions académiques (articles scientifiques et livres depuis 2010) abordant les volumes de pratiquants et de non-pratiquants et leurs évolutions, le détail de leurs pratiques (activités et modalités de pratiques) ainsi que leurs profils sociodémographiques.